

Commissssion Permanente du CMF

18 juillet 2024



Ordre du jour

1/ Présentation des conclusions du débat public portant sur la planification des espaces maritimes

2/ Avancement des travaux sur les documents stratégiques de façade

- Retour sur la mise à jour du volet stratégique du document stratégique de façade : concertations et état des lieux
- Propositions d'objectifs par filière
- Identification des zones de développement de l'éolien en mer
- Identification de zones candidates à la protection forte

3/ Avis du Conseil Maritime de façade

- Le schéma régional des carrières

Ordre du jour

1/ Présentation des conclusions du débat public portant sur la planification des espaces maritimes

2/ Avancement des travaux sur les documents stratégiques de façade

- Retour sur la mise à jour du volet stratégique du document stratégique de façade : concertations et état des lieux
- Propositions d'objectifs par filière
- Identification des zones de développement de l'éolien en mer
- Identification de zones candidates à la protection forte

3/ Avis du Conseil Maritime de façade

- Le schéma régional des carrières



La mer en débat

18/07/2024

Commission Permanente du CMF

1

Un débat métropolitain



Le débat public – La mer en débat



- **5 mois** de débat
- **373 évènements** aux formats variés
- **4 façades maritimes**, un périmètre géographique étendu
- **Une multitude de sujets**
- **Une forte dimension prospective**

Plus de 21 000
participants au niveau
national



Les résultats du débat national en 5 thématiques clés

- L'enjeu phare de **l'information et de la connaissance utile**
- Le **changement climatique et les pollutions d'origine terrestre** : deux principales menaces pour les écosystèmes comme pour les activités maritimes
- **L'éolien en mer** : les conditions de développement et l'opportunité
- **Les aires marines protégées et les zones de protection forte** : définitions et ambitions à clarifier
- **La Gouvernance** : un enjeu central à différentes échelles

2

I

Le circuit de la mer en Nouvelle Aquitaine (Sud Atlantique)

Le circuit de la mer en Nouvelle Aquitaine

**83 évènements
ou modalités
organisés**

les modalités du débat mises en place ont conjugué, la volonté de prendre en compte les particularités du territoire et les enjeux qui en découlent, en tenant compte de la présence de zones à faible densité de population pendant la période hivernale du débat.



LE PARCOURS DE LA MER
ET LES ÉVÉNEMENTS DU DÉBAT
EN **FAÇADE SUD-ATLANTIQUE**

- 2 Ateliers cartographiques
- 11 Ateliers fresque de « La mer en débat »
- 13 Ateliers jeunes publics / scolaires
- 3 Ateliers publics éloignés
- 5 Ciné-débats / théâtres-forums
- 22 Débats mobiles
- 3 Rencontres d'acteurs
- 18 Rencontres publiques
- 1 Exposition
- 4 Visites-débats
- 1 Webinaire



Une forte mobilisation :

Près de **5000 personnes** « rencontrées », dont environ 1 600 jeunes et plus spécifiquement **1 000 lycéens et étudiants**

Une forte mobilisation pour “la mer en 3 D”, à Bordeaux (+ de 200 candidatures) comme pour l'événement parisien réalisé en suivant.

La rédaction d'un supplément Sud-Ouest distribué à plus de **4500 exemplaires** (en complément de la parution dans le journal à l'échelle régionale le 5 décembre 2023).

Près de **450 000 vues** de la table ronde TV7 Sud-Ouest/CNDP sur l'éolien en mer / 51 000 vues pour la table ronde tourisme.

3

Les principaux enseignements du débat en Nouvelle Aquitaine

Le climat du débat :

Un **bon accueil** du débat

Un **public intéressé**, en attente d'informations et de connaissances pour donner un avis / Une difficulté à donner un avis, (des besoins de connaissances, des questions de légitimité...)/ Une forte attente des réponses de l'Etat./ une défiance vis-à-vis de l'écoute des avis donnés.

Le sentiment qu'il « faut habiter » proche des côtes pour **être légitime à donner un avis**,

Globalement **un désir de conciliation des usages**,

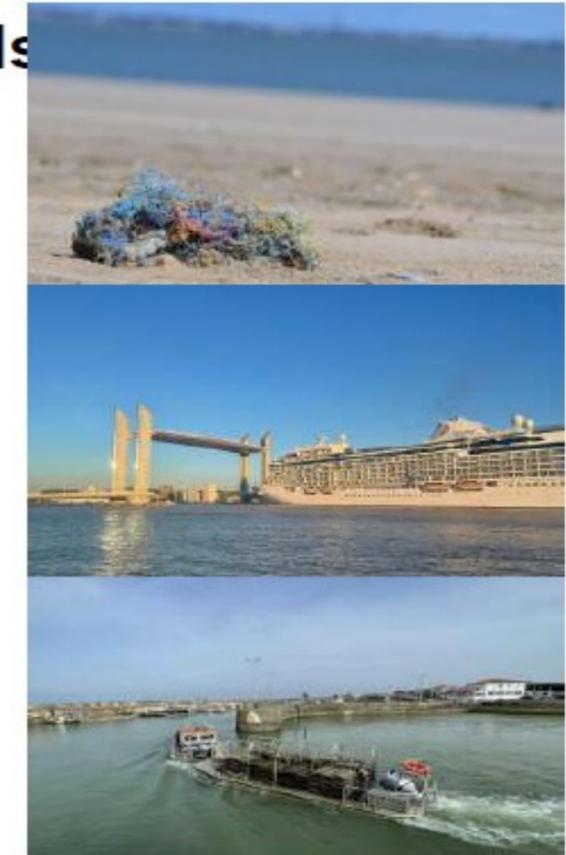
Une faible implication des élus locaux,



Principaux éléments du débat en façade :

« Il faut
préserver
l'océan, c'est
une source de
vie, c'est notre
poumon » (DM
Blave)

- ➔ **Atteindre/retrouver le bon état écologique de la mer**
- ➔ **Accompagner/ Anticiper les risques naturels (érosion, submersion...)/ remise en cause de l'urbanisation, du sur tourisme...**
- ➔ **Préserver les économies traditionnelles conchyliculture, pêche....**
- ➔ **Protéger des espaces remarquables et remarqués comme l'estuaire de la Gironde, le bassin d'Arcachon, le gouf de Cap Breton...**



Principaux éléments du débat en façade :

➔ **un questionnement sur l'extrême concentration des zones propices à l'éolien.**

Quelle marge de manœuvre avec les zones de contraintes militaires ?

Quelle prise en compte des couloirs migratoires ?

Quid des raccordements ?

Quels impact sur les activités économiques existantes ?

Une opportunité de filière économique...

➔ **Une gouvernance de la mer plus lisible et de plus grande proximité.**



«La production d'énergie renouvelable doit être décentralisée, reposant surtout sur une multiplication des dispositifs locaux. Or la proposition gouvernementale est basée sur l'implantation de quelques zones dédiées productrices de très forte puissance » (cahier d'acteur CADE)

Les demandes de précisions et recommandations :

- liens entre les documents d'urbanisme ou de gestion de l'eau et des rivières et les DSF,
- les stratégies globales mises en place pour aborder le recul du trait de côte,
- les critères d'implantation et les impacts cumulés (avec retour d'expériences) des EMR en mer et plus particulièrement de l'éolien. La place des ces EMR, dans un mix énergétique global...





Les demandes de précisions et recommandations :

La sauvegarde et l'accompagnement à la décarbonation des activités de pêche,

Les différentes modalités de mises en protection de certains secteurs,

Les coopérations inter-régions et transfrontalières,

Le maintien d'une dynamique participative

Le soutien de la recherche scientifique et au partage de la connaissance du milieu marin et des impacts des projets et actions...



**Merci pour votre
attention.**

Ordre du jour

1/ Présentation des conclusions du débat public portant sur la planification des espaces maritimes

2/ Avancement des travaux sur les documents stratégiques de façade

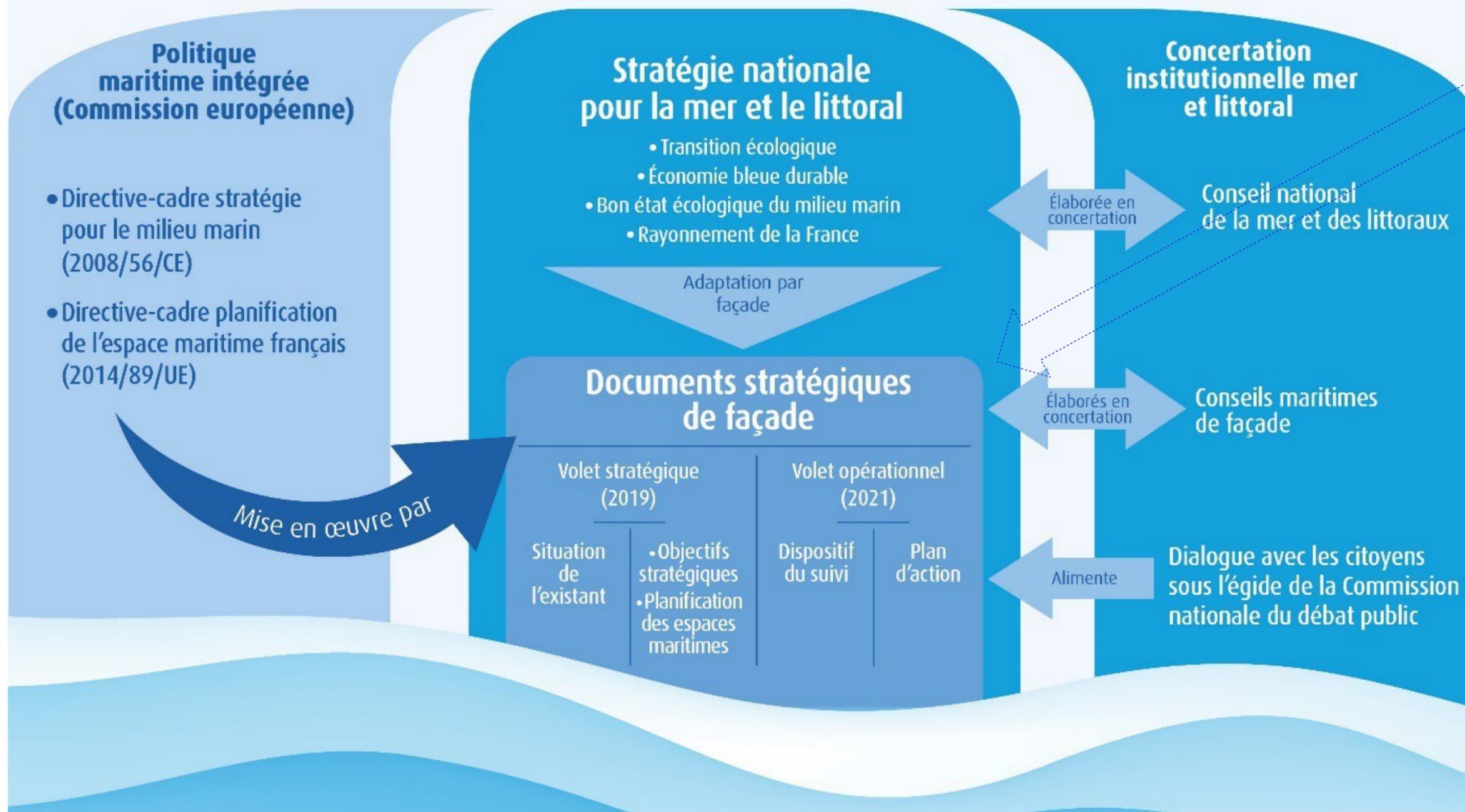
- Retour sur la mise à jour du volet stratégique du document stratégique de façade : concertations et état des lieux
- Propositions d'objectifs par filière
- Identification des zones de développement de l'éolien en mer
- Identification de zones candidates à la protection forte

3/ Avis du Conseil Maritime de façade

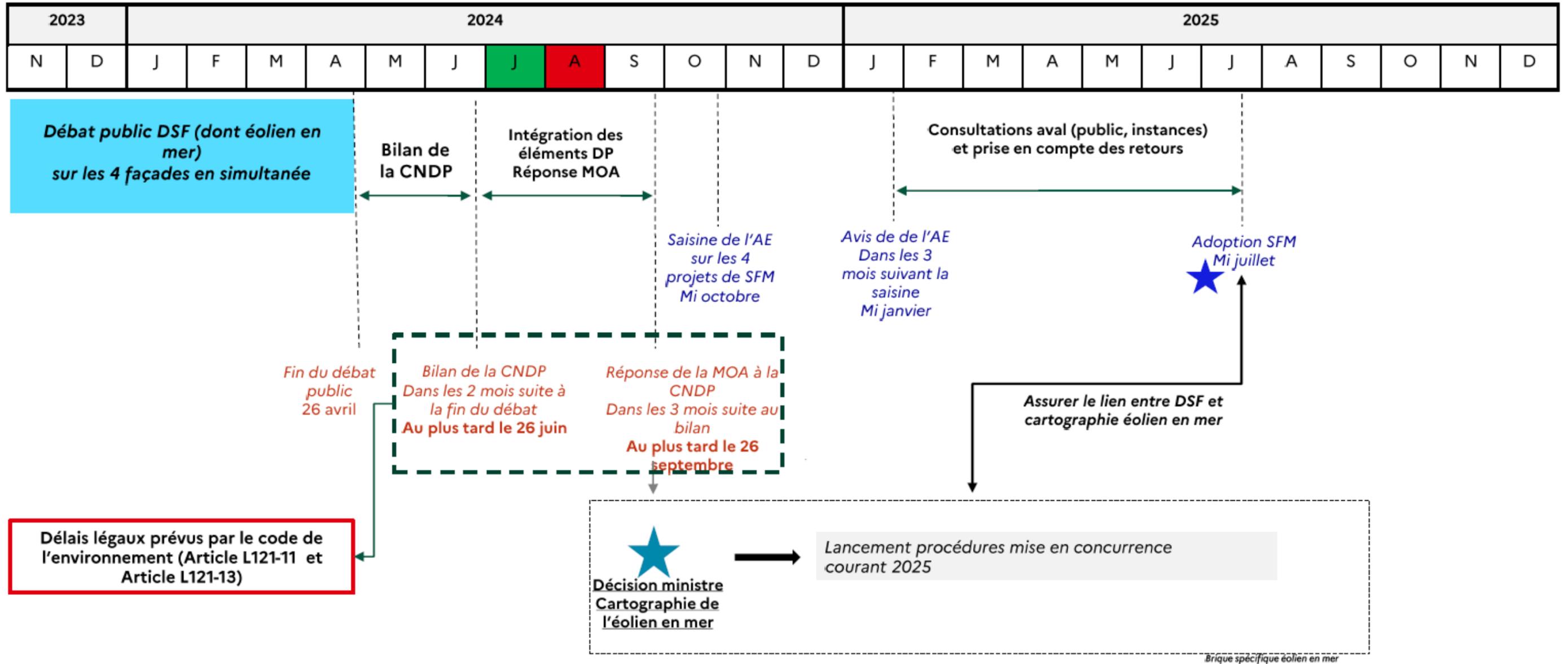
- Le schéma régional des carrières

Élaboration des documents stratégiques de façade en métropole

Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) : mutualisation des débats publics avec l'éolien en mer



Calendrier de mise à jour des Stratégies de façade maritime

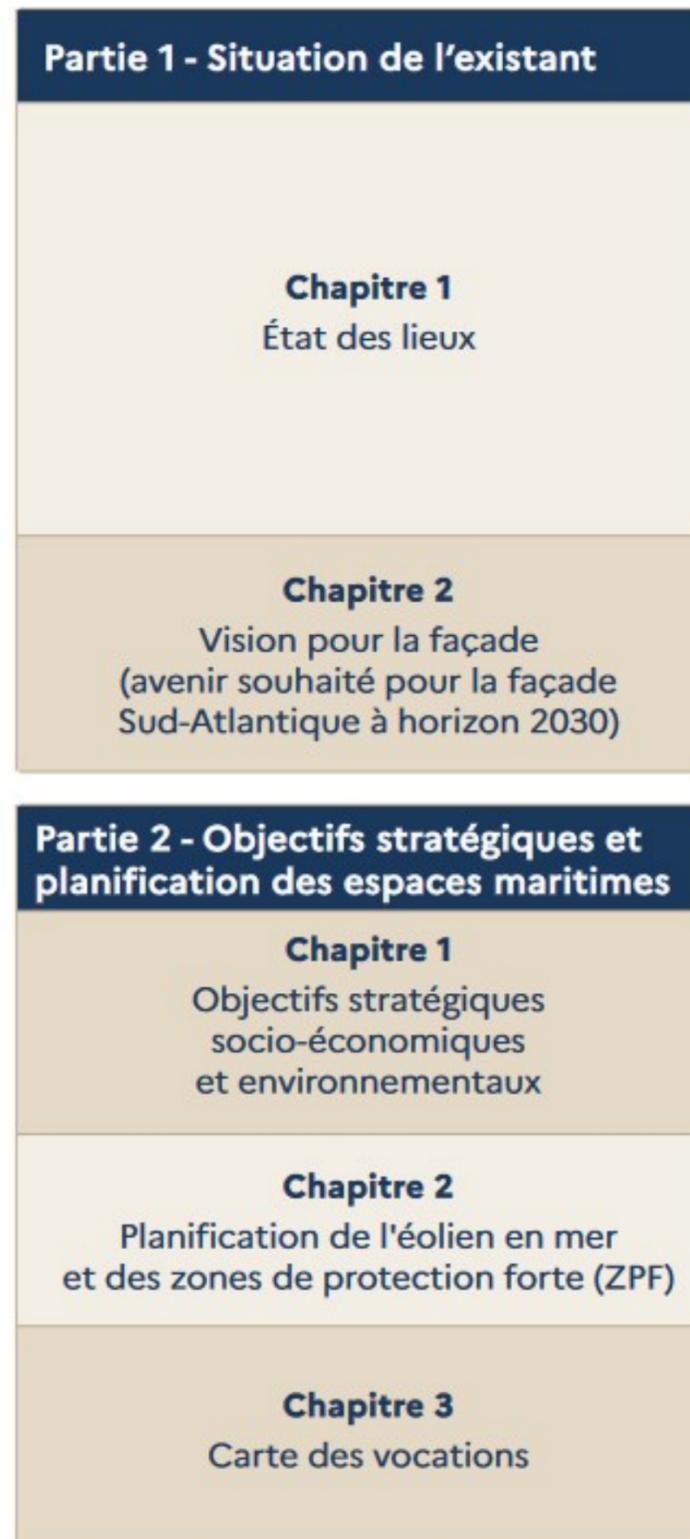


La Stratégie de façade maritime

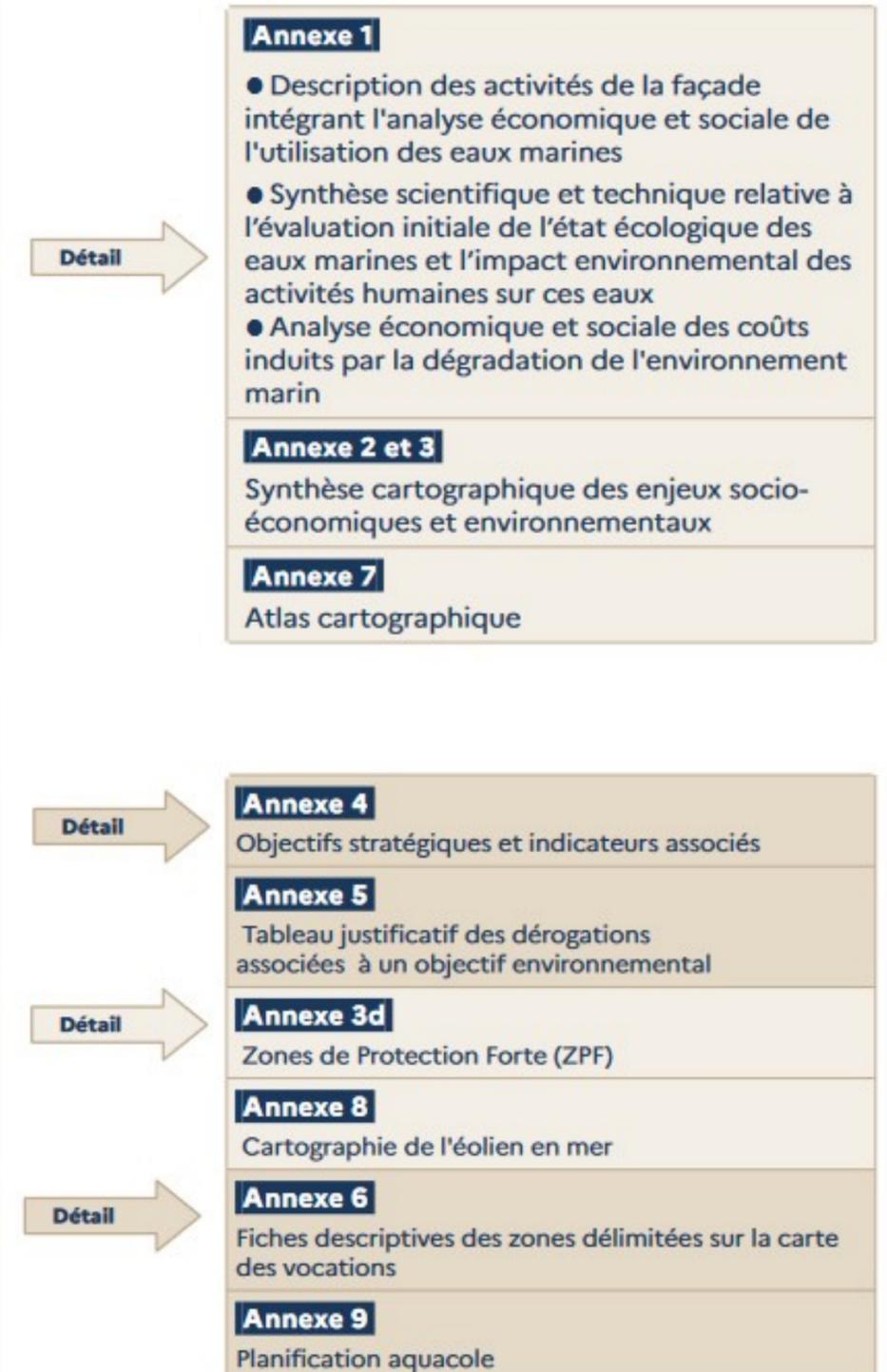
Principales modifications :

- Intégrer les principales évolutions depuis 2019 (activités, politiques sectorielles, environnement)
- Mise en adéquation des objectifs de la SNML adoptée en juin 2024
- Intégrer les éléments de saisine du débat public (ports, activités primaires, EMR et ZPF)
- Tenir compte du bilan du débat public et de l'évolution de la vision
- Ajuster les indicateurs selon les données disponibles

Document synthétique



Annexes



La carte des vocations

Principales modifications :

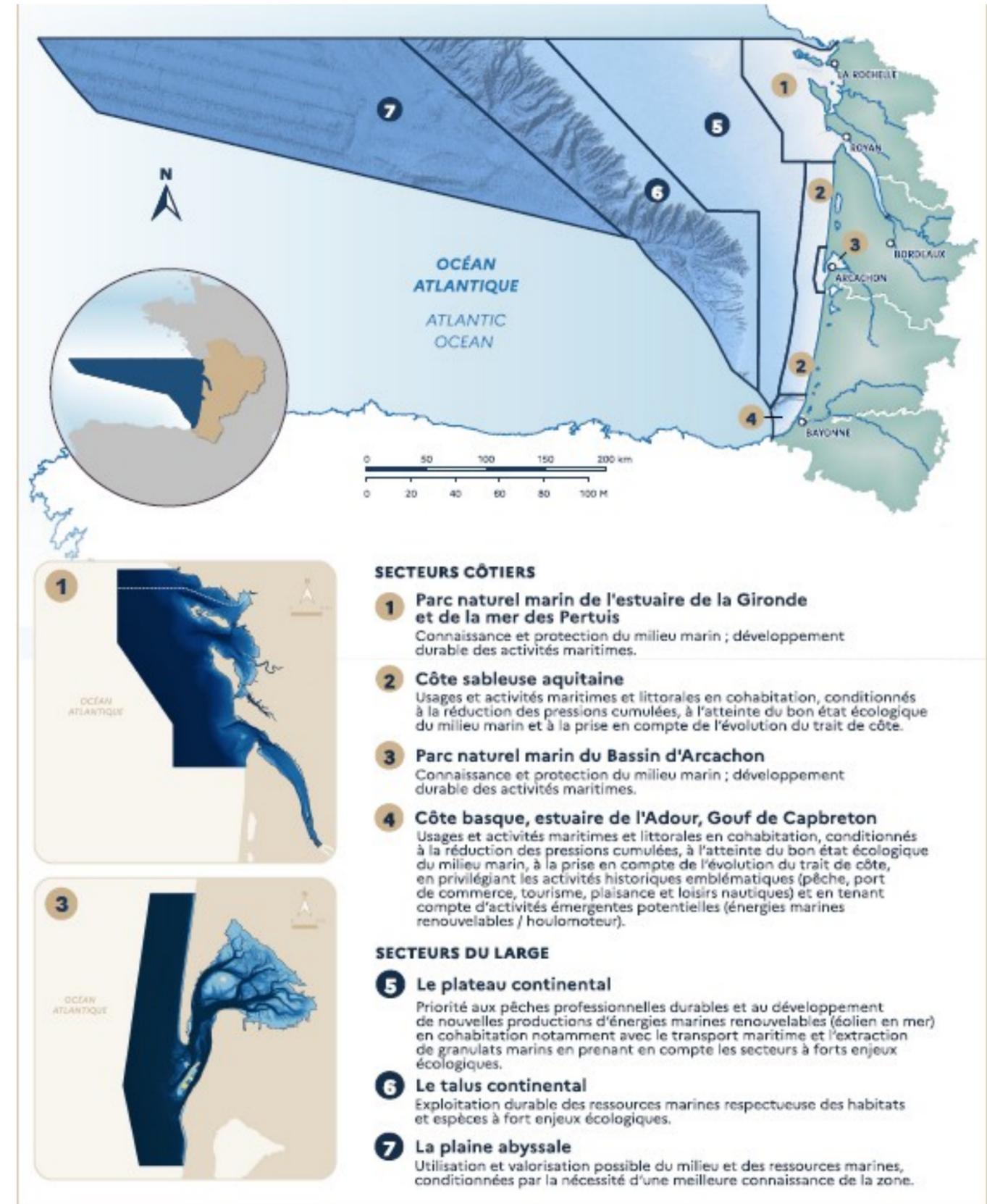
- Pas de remise en question des 7 secteurs lors des débats publics
- Simplification des fiches
- Intégration des zones de développement de l'éolien en mer dans les vocations (secteurs 4 et 5)
- Insister sur les enjeux écologiques forts
- Mise à jour des enjeux forts et majeurs (environnement et socio-économique)

Zoom sur secteur 4 :

→ Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état écologique **du milieu marin**, à la prise en compte de l'évolution du trait de côte, en privilégiant les activités historiques emblématiques (pêche, port de commerce, tourisme, plaisance et loisirs nautiques) **et en tenant compte d'activités émergentes potentielles (énergies marines renouvelables / houlomoteur).**

Zoom sur secteur 5 :

→ Priorité aux pêches professionnelles durables **et au développement de nouvelles productions d'énergies marines renouvelables (éolien en mer)** en cohabitation notamment avec le transport maritime et l'extraction de granulats marins **et prenant en compte les secteurs à forts enjeux écologiques.**



Les annexes

Principales modifications :

- Mise à jour des annexes dans un souci de simplification
- Fusion de l'annexe 1 pour intégrer l'état des lieux des activités et la synthèse scientifique
- Mise à jour de la carte des enjeux socio-économiques et des objectifs/indicateurs afférents
- Ajout de deux annexes relatives aux ZPF et à l'implantation de l'éolien en mer en lien avec la création du chapitre 2 relatif à la planification
- Ajustement de la carte des vocations intégrant les objets de saisine du débat
- Doit tenir compte du bilan du débat public et de l'évolution de la vision

Stratégie	Annexes	Présentation
Partie 1 : Situation de l'existant		
Chapitre 1 État des lieux	Annexe 1 : - Diagnostic de l'existant (description détaillée des activités) - Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux	Cette annexe est structurée en 3 chapitres : 1° Description des activités de la façade intégrant l'analyse économique et sociale sur l'utilisation des eaux marines) ; 2° Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation de l'état écologique des eaux marines et des pressions exercées ; 3° Analyse économique et sociale des coûts induits par la dégradation de l'environnement marin (coûts supportés par la société et liés à l'état dégradé du milieu qui découle de l'impact des pressions qu'il subit).
	Annexe 2 et 3 : synthèse cartographique des enjeux socio-économiques et environnementaux	Ces annexes constituent une représentation cartographique des principaux enjeux de la façade identifiés tant sur le plan socio-économique qu'environnemental.
	Annexe 7 : Atlas cartographique	Cette annexe dresse un panorama cartographique des principales activités et contraintes environnementales existant sur la façade Sud-Atlantique.
Chapitre 2 Vision pour la façade	Pas d'annexe spécifique	Sur la base de l'état des lieux, une trajectoire souhaitée pour le développement de la façade à l'horizon 2050 a été dessinée. Cette vision se décline en deux éléments présentés en partie 2.
Partie 2 : Objectifs stratégiques et planification des espaces maritimes		
Chapitre 1 Objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux	Annexe 4 : Objectifs stratégiques et indicateurs associés	Cette annexe présente le détail de l'ensemble des objectifs, dont la réalisation doit permettre d'atteindre la vision à l'horizon 2050 pour la façade. Des indicateurs et des cibles ont été définis afin de pouvoir évaluer l'atteinte de ces objectifs.
	Annexe 5 : Tableau justificatif des dérogations associées à un objectif environnemental	À ce stade, ce tableau ne comporte aucune dérogation mais pourra être complété au moment de l'élaboration du plan d'action pour les cas où l'atteinte du bon état écologique des eaux marines ou d'un objectif environnemental afférent n'est pas possible.
Chapitre 2 Planification de l'éolien en mer et Zones de Protection Forte (ZPF)	Annexe 3d : Zones de Protection Forte (ZPF)	Cette annexe présente de façon détaillée le cadre de référence, les objectifs de la façade et de la trajectoire pour identifier des zones candidates, les zones potentielles et les zones d'intérêt pour le développement de protection forte sur la façade Sud-Atlantique.
	Annexe 8 : Cartographie de l'éolien en mer	Cette annexe expose les objectifs, les potentiels et le calendrier de déploiement des énergies marines renouvelables sur la façade Sud-Atlantique.
Chapitre 3 Carte des vocations	Annexe 6 : Fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations	Pour chaque zone de la carte des vocations, une fiche détaille l'ensemble des informations disponibles relatives aux activités existantes et aux éléments environnementaux, économiques ou transversaux prépondérants. Des prescriptions et recommandations pour une gestion durable de la zone sont également formulées.
	Annexe 9 : Planification aquacole	Cette annexe présente les activités aquacoles existantes sur la façade. À terme, une projection vers les sites potentiels d'activités permettra de proposer une planification aquacole au cours du cycle.

Ordre du jour

1/ Présentation des conclusions du débat public portant sur la planification des espaces maritimes

2/ **Avancement des travaux sur les documents stratégiques de façade**

- Retour sur la mise à jour du volet stratégique du document stratégique de façade : concertations et état des lieux
- **Propositions d'objectifs par filière**
- Identification des zones de développement de l'éolien en mer
- Identification de zones candidates à la protection forte

3/ **Avis du Conseil Maritime de façade**

- Le schéma régional des carrières

Objectifs stratégiques et indicateurs associés

Volet socio-économique

Constat :

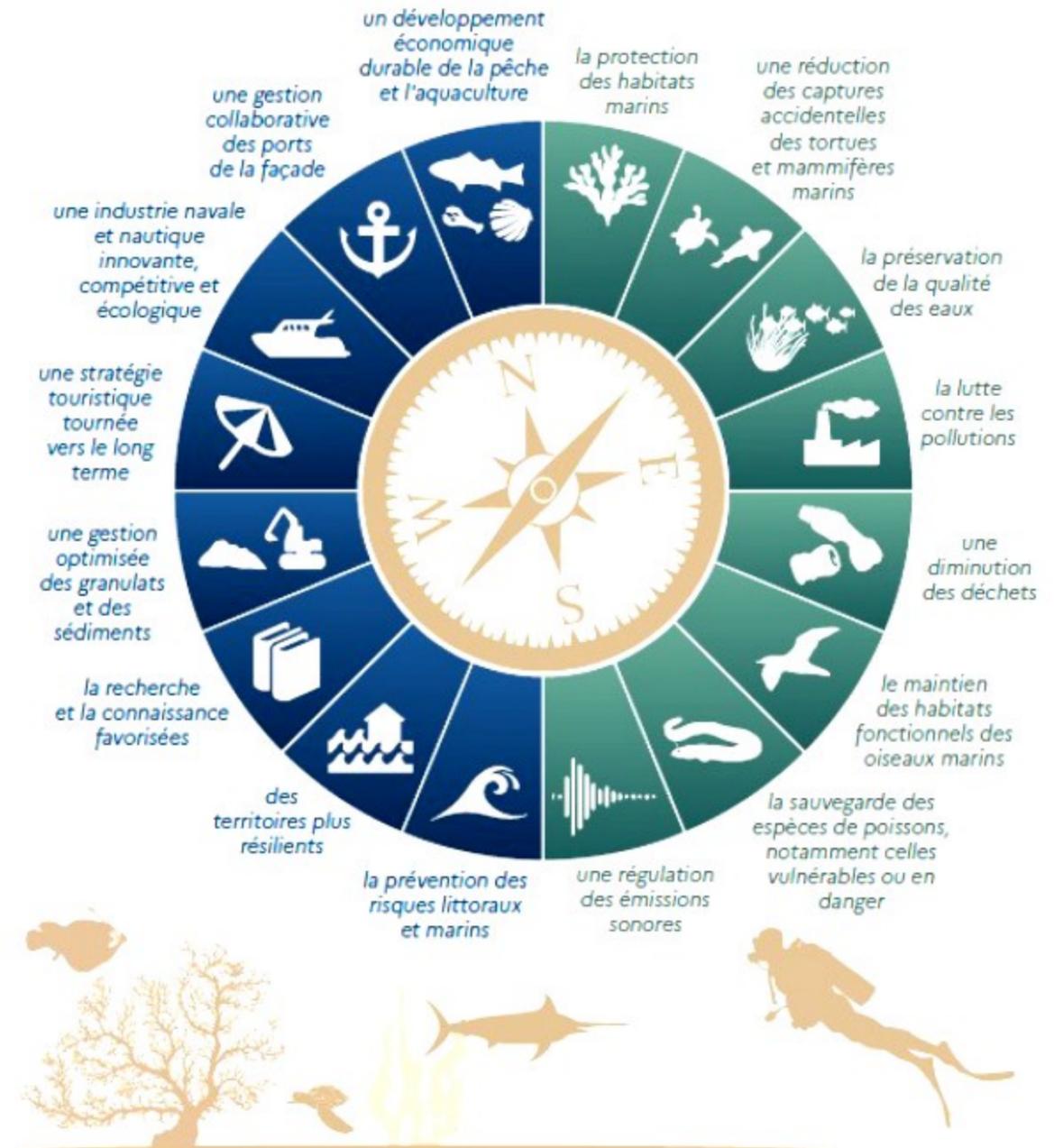
- des objectifs peu opérationnels
- faiblement renseignés
- peu d'indicateurs évalués

Cycle 1 : 67 objectifs OSE, 104 indicateurs

- **seulement 15 objectifs et 30 indicateurs évalués**
- absence de méthodologie de suivi, manque de données, indicateurs hors sol

1/ Chantiers internes État (1^{er} semestre 2024)

- Nouveaux enjeux : éolien en mer, ports, productions primaires...
- Actualités des politiques sectorielles
- Vision à horizon 2050
- Stratégie nationale pour la mer et le littoral



Objectifs stratégiques et indicateurs associés

Volet socio-économique

2/ Concertation avec les acteurs de la mer et du littoral (avril à juin 2024)

- Saisie de la Commission Permanente (CP)

- Pêche professionnelle
- Ports de commerce et transports maritimes
- EMR
- Plaisance et loisirs nautiques
- Pêche de loisir
- Tourisme
- Recherche et connaissance
- Innovation
- Sites et paysages

3/ Perspectives

Poursuite des travaux sur les indicateurs à la rentrée



Objectifs stratégiques et indicateurs associés

Volet socio-économique

26 OSE généraux

- 6 modifiés
- 2 supprimés
- 11 ajouts

67 OSE particuliers

- 51 modifiés
- 7 supprimés
- 22 ajouts

- Modifications de libellés par souci de lisibilité
- Mise en cohérence des objectifs et des indicateurs associés
- Simplification dans la déclinaison de l'objectif ou la terminologie
- Disponibilité de la donnée pour calculer l'indicateur
- Actualiser au regard des actualités dans les politiques sectorielles et des nouveaux enjeux
- Suppression de certains indicateurs

Objectifs stratégiques et indicateurs associés

Volet socio-économique

Pêche professionnelle

- Intégration de la notion de « filière »
- Intégration des considérations sociales et économiques
- Cohabitation avec les énergies marines renouvelables

Énergies marines renouvelables

- Tisser du lien entre les EMR et les autres activités
- Axe « favoriser le développement éolien »
- R&D et EMR
- Élargir la vision à l'ensemble des EMR (hors éolien)

Risques

- Vision intégrée : lien terre-mer
- Focus risque inondation / submersion

Recherche et connaissances

- Partage et valorisation des connaissances

Ports de commerce et transport maritime

- Évolution des schémas d'aménagement portuaires
- Intégration des enjeux de transition énergétique, de décarbonation, et d'adaptation des infrastructures

Plaisance

- Feuille de route du nautisme et de la plaisance :
 - ✓ Connaissance et valorisation de l'activité
 - ✓ Transition environnementale, énergétique et climatique
 - ✓ Renforcer la lisibilité et l'accessibilité

Tourisme

- Élargissement sur les politiques d'aménagement à la qualité des eaux

Innovation

- Proposition de suppression : thème transversal



01. Pêche professionnelle

Mesure(s) SNML	▼ Objectifs stratégiques généraux	▼ Objectifs stratégiques particuliers		
<p>Obj11/Mes. 4 : Moderniser, optimiser et sécuriser les outils de production de la pêche professionnelle pour améliorer la compétitivité de la filière des produits de la mer et leur performance environnementale</p> <p>Obj12/Mes. 3 : Renforcer la compétitivité et l'excellence environnementale de l'ensemble des ports de pêche français</p>	<p>1.1 Développer une filière pêche professionnelle diversifiée, durable, performante, modernisée et attractive</p>	<p>1.1.1 Favoriser le renouvellement et la modernisation de la flotte de pêche en préservant la diversité des métiers pratiqués</p>	<p>1.2 Renforcer la gestion des ressources halieutiques pour conforter une activité de pêche maritime durable et résiliente</p>	<p>1.1.4 Rationaliser les installations portuaires afin de garantir des outils et services modernes et adaptés</p>
		<p>1.1.2 Conforter une filière résiliente sur le territoire, en capacité de valoriser l'offre en produits locaux</p>		<p>1.2.1 Maintenir la capacité des organisations professionnelles (Comités et OP) à gérer la ressource et encadrer les pratiques</p>
		<p>1.1.3 Renouveler et moderniser les installations à terre tout en favorisant l'accès au littoral et au rétro-littoral pour les entreprises de pêche</p>		<p>1.2.2 Encourager la R&D et l'innovation sur les outils de production, les engins et les pratiques en tenant compte du changement climatique</p>
			<p>1.3 Bâtir une stratégie de pêche professionnelle dans un contexte de cohabitation des usages</p>	<p>1.2.4 Renforcer la gestion des déchets issus et collectés par la pêche professionnelle et leur valorisation</p>
				<p>1.3.1 Conforter la présence de la pêche professionnelle dans les zones de forte dépendance économique</p>
				<p>1.3.2 Impliquer les acteurs de la pêche dans toutes les étapes de développement des EMR</p>



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

03. Ports de commerce et transport maritime

Mesure(s) SNML	▼ Objectifs stratégiques généraux	▼ Objectifs stratégiques particuliers
Obj. 12/Mes. 1 : Faire des ports des accélérateurs de la décarbonation de l'économie française et des transports, au service des territoires	3.1 Assurer la compétitivité et la complémentarité des ports de commerce, améliorer leur desserte et favoriser le report modal	3.1.1 Favoriser la compétitivité et les synergies entre les ports de l'Atlantique
		3.1.2 Réaliser des schémas d'aménagements portuaires répondant à l'évolution des besoins des filières économiques et des territoires, en intégrant les enjeux écologiques
		3.1.3 Contribuer à l'amélioration des dessertes, des solutions logistiques et des services de transport. Favoriser le report modal ferroviaire, fluvial et le cabotage
	3.2 Assurer la transition énergétique des ports et décarbonation des activités portuaires (dont le transport)	3.2.1 Décarboner les ports, contribuer à la décarbonation des activités industrialo-portuaires et de la logistique
	3.3 Adapter des infrastructures portuaires au déploiement de l'éolien en mer	3.3.1 Créer de nouveaux terminaux et espaces portuaires propices à l'accueil de l'éolien (activités logistiques, industrielles et services associés)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

05. Énergies marines renouvelables

Mesure(s) SNML	▼ Objectifs stratégiques généraux	▼ Objectifs stratégiques particuliers
<p><u>Obj. 13/Mes. 1</u> : Accélérer le rythme de déploiement de l'éolien en mer en visant 18 GW mis en service en 2035 et 45 GW de capacité de production en 2050</p> <p><u>Obj. 13/Mes. 2</u> : Prendre en considération l'ensemble des sources d'énergie renouvelables</p>	<p><u>5.1</u> Accompagner la montée en puissance de la filière EMR par une planification adaptée</p>	<p><u>5.1.1</u> Développer d'ici à 10 ans et à horizon 2050 l'éolien en mer de façon concertée et en l'articulant avec les différentes activités</p>
		<p><u>5.1.2</u> Structurer et développer une filière génératrice d'emplois et de retombées à l'échelle de la façade Sud-Atlantique.</p>
	<p><u>5.2</u> Soutenir la R&D dans le domaine des énergies renouvelables pour leur développement</p>	<p><u>5.2.1</u> Accompagner le développement des dispositifs houlomoteurs et hydroliens</p>
		<p><u>5.2.2</u> Accompagner les programmes de R&D en lien avec l'éolien en mer et les autres énergies marines</p>
	<p><u>5.3</u> Nouvel OSE sur l'enjeu raccordement</p>	<p>À déterminer</p>



07. Plaisance et loisirs nautiques

Mesure(s) SNML	▼ Objectifs stratégiques généraux	▼ Objectifs stratégiques particuliers
<p>Obj. 6/Mes. 1: Aménager le littoral pour une localisation harmonieuse des activités et des biens</p> <p>Obj. 6/Mes. 2: Reformuler la mise en tourisme des territoires pour atténuer les déséquilibres de la saisonnalité et garantir leurs soutenabilités pour le littoral</p> <p>Obj. 6/Mes. 4: Promouvoir des loisirs et des sports nautiques/subaquatiques ainsi qu'une plaisance de qualité, écologique et créatrice d'emplois</p>	<p>7.1 Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins</p>	<p>7.1.1 Optimiser l'occupation de l'espace par les navires dans un souci de développement durable</p> <p>7.1.2 Promouvoir des « ports de plaisance exemplaires » et des zones de mouillage écologiques</p>
	<p>7.2 Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement</p>	<p>7.2.1 Développer l'information des usagers sur les bonnes pratiques environnementales, la navigation et la pêche pour une cohabitation plus sûre</p>
	<p>7.3 Promouvoir des pratiques et des équipements portuaires sobres permettant une consommation énergétique optimisée</p>	<p>7.3.1 Promouvoir des équipements portuaires permettant la connaissance et la maîtrise des consommations des fluides</p> <p>7.3.2 Sensibiliser les plaisanciers à des pratiques à faibles émissions de gaz à effet de serre</p>

Obj. 12/Mes. 2: Renforcer et promouvoir l'exemplarité environnementale des ports	7.4 Engager la transition énergétique des ports et décarbonation des activités portuaires	7.4.1 Encourager la décarbonation à terre et à flot des flottes et infrastructures portuaires (y compris immobilières)
		7.4.2 Développer la production et la distribution d'énergie renouvelable sur le domaine portuaire
	7.5 AJOUT loisirs nautiques	À déterminer
	7.6 AJOUT pêche loisir	À déterminer



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

09. Risques

Mesure(s) SNML	▼ Objectifs stratégiques généraux	▼ Objectifs stratégiques particuliers
<p><u>Obj. 5/Mes. 2</u> : Adapter et renforcer la résilience du littoral aux conséquences du changement climatique et des catastrophes naturelles</p> <p><u>Obj. 5/Mes. 3</u> : Réduire l'exposition des territoires aux risques naturels majeurs (notamment inondation, submersion, telluriques)</p> <p><u>Obj. 8/Mes. 5</u> : Promouvoir la sensibilisation, l'éducation et l'implication du public dans la connaissance des enjeux maritimes</p>	<p><u>9.1</u> Prendre en compte les risques naturels dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients</p>	<p><u>9.1.1</u> Développer et mettre en œuvre les stratégies locales de gestion de la bande côtière et d'adaptation au changement climatique.</p>
		<p><u>9.1.2</u> Favoriser une bonne articulation des stratégies locales de gestion de la bande côtière avec les documents de planification (<u>Scot-PLU-i</u>) et les autres documents de prévention et de gestion des risques (<u>PPRL</u>, <u>PAPI</u>)</p>
		<p><u>9.1.3</u> Mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et la prévention des inondations en zones littorales afin de mieux prendre en compte le lien terre-mer</p>
		<p><u>9.1.4</u> Développer la culture du risque (mieux informer les populations sur les risques inhérents à leur territoire)</p>
		<p><u>9.1.5</u> Développer les plans de gestion de sédiments l'échelle de la cellule <u>hydro-sédimentaire</u> en cohérence avec les stratégies locales de gestion de la bande côtière.</p>

	<p><u>9.2</u> Une qualité des eaux littorales garante du maintien de l'ensemble des usages</p>	<p><u>9.2.1</u> Garantir une qualité des eaux optimale pour le développement des activités économiques primaires (pêche professionnelle, aquaculture) et récréatives (baignade, loisirs nautiques)</p>
	<p><u>9.3</u> OSE sur le risque submersion</p>	<p>À déterminer</p>



08. Tourisme

<u>Mesure(s) SNML</u>	▼ <u>Objectifs stratégiques généraux</u>	▼ <u>Objectifs stratégiques particuliers</u>
<p><u>Obj. 6/Mes. 2</u> :</p> <p>Reformuler la mise en tourisme des territoires pour atténuer les déséquilibres de la saisonnalité et garantir leurs soutenabilités pour le littoral</p> <p><u>Obj. 6/Mes. 3</u> :</p> <p>Recomposer le modèle d'attractivité du littoral par l'emploi et la qualité de vie au travail</p>	<p><u>8.1</u> Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires</p>	<p><u>8.1.1</u> Favoriser les activités touristiques innovantes et durables, au-delà des seules communes riveraines de la mer</p> <p><u>8.1.2</u> Favoriser une approche équilibrée de l'offre d'hébergement permettant de répondre à tous les besoins, notamment l'hébergement des saisonniers</p> <p><u>8.1.3</u> Prendre en compte dans les politiques d'aménagement la capacité d'accueil des territoires littoraux (intégrant la capacité d'accueil touristique) et la qualité des eaux</p>



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

12. Connaissance et recherche

Mesure(s) SNML	▼ Objectifs stratégiques généraux	▼ Objectifs stratégiques particuliers
<p><u>Obj. 7 / Mes. 1</u> : Accompagner les startups françaises maritimes pour favoriser la maturation des projets</p> <p><u>Obj. 7 / Mes. 4</u> : Partager la connaissance autour d'un socle cohérent de données publiques</p> <p><u>Obj. 8 / Mes. 4</u> : Développer la recherche au service de la protection des milieux, des écosystèmes et d'une économie bleue durable</p>	<p><u>12.1</u> Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins</p>	<p><u>12.1.1</u> Améliorer les connaissances sur les écosystèmes, les interactions entre milieux et espèces, et les ressources halieutiques</p>
		<p><u>12.1.2</u> Améliorer les connaissances sur les activités maritimes, leurs impacts et leurs interactions</p>
		<p><u>12.1.3</u> Améliorer les connaissances sur les impacts des activités humaines à terre sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral</p>
		<p><u>12.1.4</u> Améliorer les connaissances sur les effets du changement climatique et des changements globaux, ainsi que leurs impacts sur le territoire</p>
	<p><u>12.2</u> Assurer une collecte des données partagées et une meilleure valorisation des connaissances</p>	<p><u>12.2.1</u> Créer des synergies visant à partager les connaissances entre les acteurs</p>
		<p><u>12.2.2</u> Diffuser, valoriser et promouvoir la connaissance de la mer, du littoral et de l'économie maritime</p>
<p><u>12.2.3</u> Maintenir les capacités de production et d'analyse scientifique des données</p>		



13. Innovation

<u>Mesure(s) SNML</u>	▼ <u>Objectifs stratégiques généraux</u>	▼ <u>Objectifs stratégiques particuliers</u>
	1. Développer l'innovation dans l'ensemble des filières porteuses en construisant des synergies et en valorisant les partenariats	1- Développer la recherche et le développement technologique au sein des filières d'excellences 2- Renforcer les synergies entre les acteurs et la reconnaissance des clusters régionaux
	2. Favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans la démarche d'innovation	1- Accompagner l'innovation au sein des filières traditionnelles en intégrant la dimension environnementale 2- Développer une écologie industrielle territoriale auprès des entreprises portuaires

Mise à jour Objectifs Environnementaux Chantier national → Actualisation

→ Simplification OE/Indicateurs

- * Préciser leur application
- * Optimiser / Perfectionner leur suivi
- * Actualiser uniquement sur points nécessaires → propositions limitées de création OE/Indicateurs et modifications

Echéances principales

→ Juin :

- Consultation services en façade + Synthèse coordonnée par DIRMs SA/NAMO

→ Courant juillet :

- Intégration des éléments issus du Débat public en cours
- Arbitrages en Comité National de Pilotage dit Bleu
→ Stabilisation des modifications opérées

→ Septembre :

Présentation en CMF version stabilisée aux acteurs

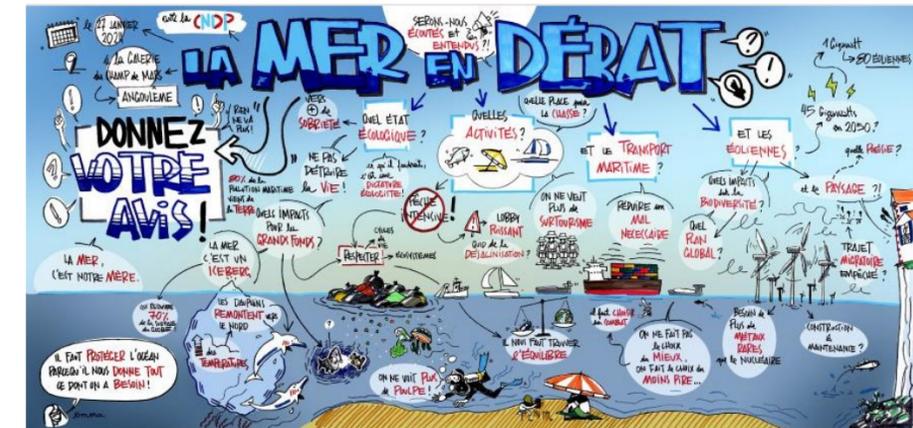
→ Novembre – Avril 2025 : Finalisation à l'issue consultation public / instances

Tableau des objectifs
stratégiques environnementaux
et indicateurs associés

Mise à jour Objectifs Environnementaux

Chantier national → Actualisation

Traitement et vigilance particulière du groupe des OE « candidats » sans indicateur de suivi à leur adoption DSF 1 (2019)



Visuel réalisé lors du Festival International de la Bande Dessinée à Angoulême

- Intégration et analyse des éléments issus du Débat public (synthèse CNDP)

**53 Objectifs
environnementaux**
 -
76 indicateurs/cibles



- Analyse des indicateurs selon les données disponibles
- => en lien indicateurs OSE

- Basés :
- * sur l'évaluation « Bonne Santé » Milieux Marins :
- → Orienter les efforts vers un Bon État Écologique
- du milieu marin
- * sur l'évaluation environnementale stratégique (itérative)

Ordre du jour

1/ Présentation des conclusions du débat public portant sur la planification des espaces maritimes

2/ **Avancement des travaux sur les documents stratégiques de façade**

- Retour sur la mise à jour du volet stratégique du document stratégique de façade : concertations et état des lieux
- Propositions d'objectifs par filière
- **Identification des zones de développement de l'éolien en mer**
- Identification de zones candidates à la protection forte

3/ **Avis du Conseil Maritime de façade**

- Le schéma régional des carrières

Conseil maritime de façade Sud-Atlantique Commission permanente

18 juillet 2024



L'éolien en mer dans la planification maritime

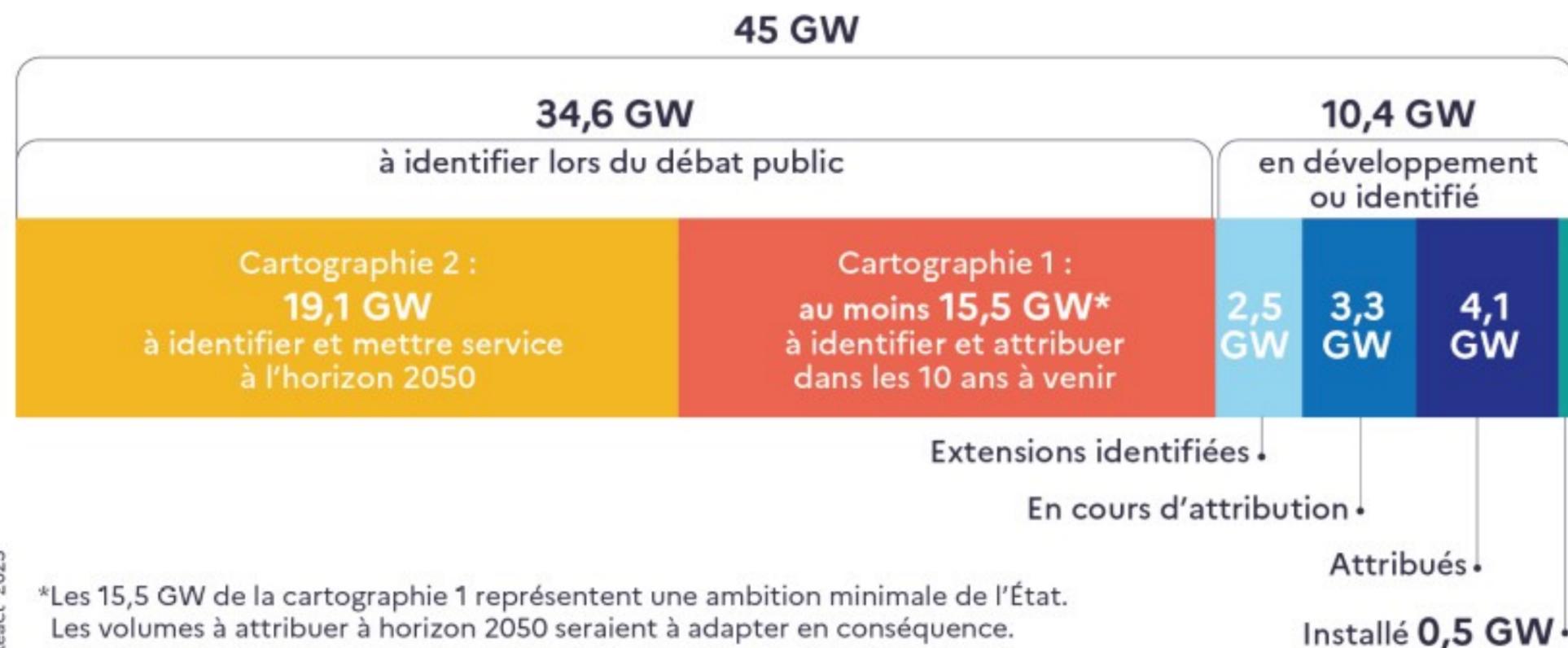
LES OBJECTIFS DU DÉBAT : UNE PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN EN MER AUX HORIZONS 2035 ET 2050

 Loi APER (10/03/2023)

Cartographie des zones prioritaires à horizon 10 ans

Cartographie des zones prioritaires à horizon 2050

Répartition prévisionnelle des capacités à identifier



Deux objectifs

18 GW en service en 2035

45 GW en service en 2050

*Les 15,5 GW de la cartographie 1 représentent une ambition minimale de l'État. Les volumes à attribuer à horizon 2050 seraient à adapter en conséquence.

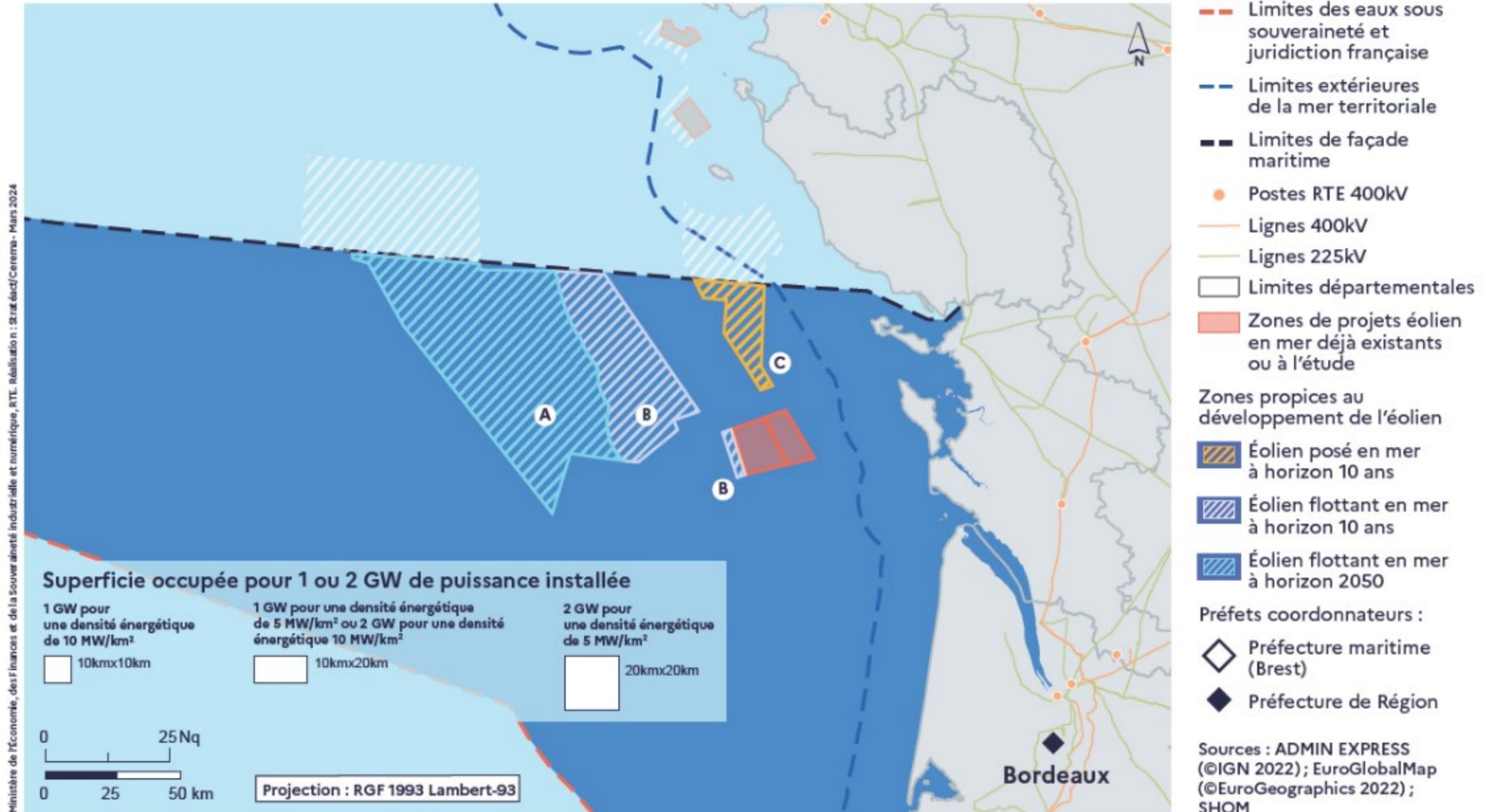
Source : Ministère de la Transition énergétique

Source : Ministère de la Transition énergétique, 2023

RAPPELS SUR LES OBJECTIFS DE L'ETAT PAR FAÇADE

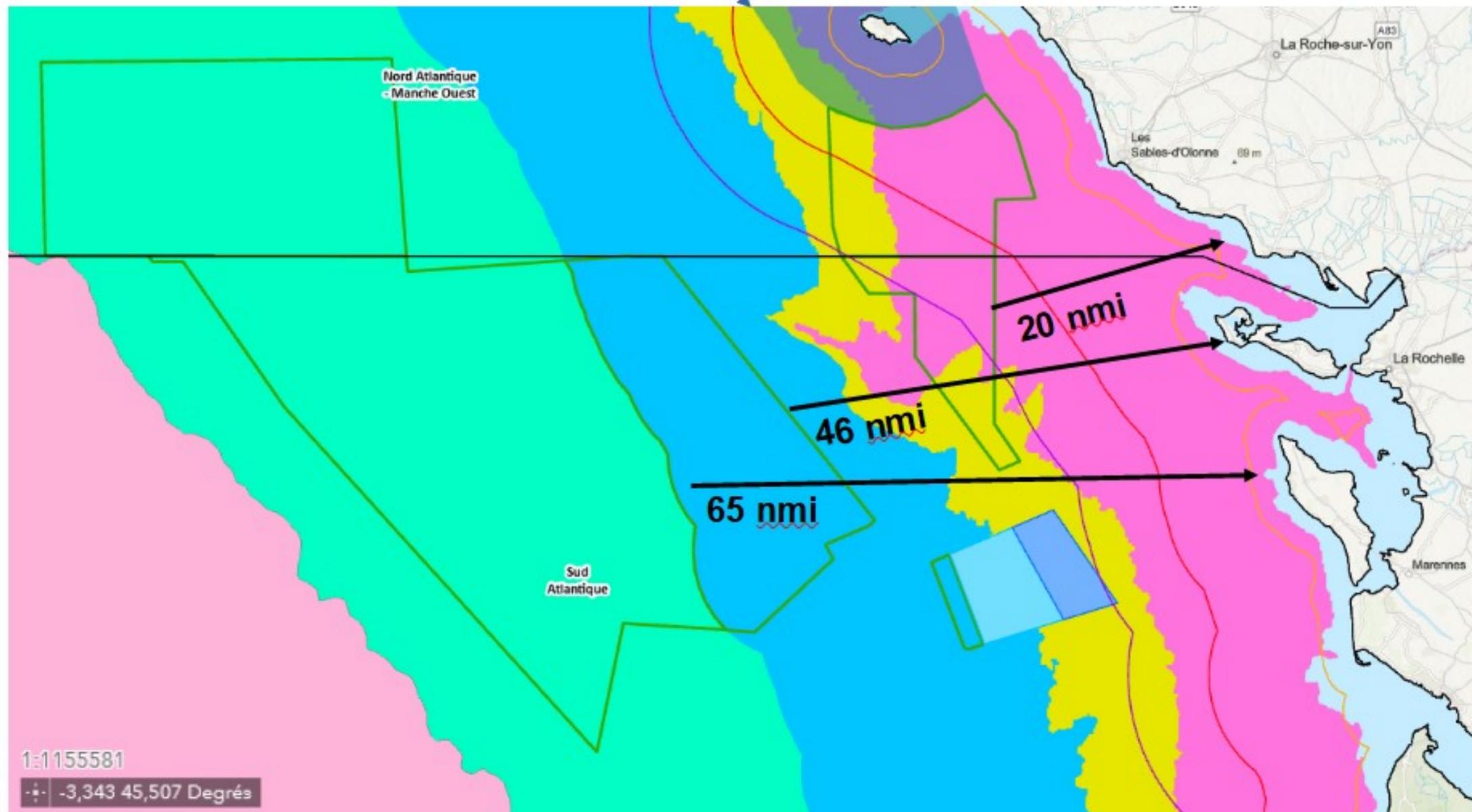
Façade	Capacités en développement ou attribuées (hors extensions)	Objectifs à horizon 10 ans de nouvelles capacités à attribuer (dont extensions déjà identifiées)	Objectifs à 2050 (comprenant tous les parcs déjà attribués, en cours d'attribution et extensions identifiées)
Manche-Est Mer du Nord	4,5 GW	Entre 7 et 11 GW	Entre 12 et 15,5 GW
Nord-Atlantique Manche-Ouest	1,7 GW	Entre 6 et 9,5 GW (dont 0,5 GW d'extensions)	Entre 17 et 25 GW
Sud-Atlantique	1 GW	Entre 2,5 et 5,5 GW (dont 1 GW d'extensions)	Entre 7 et 11 GW
Méditerranée	0,6 GW	Entre 3 et 4,5 GW (dont 2x0,5 GW d'extensions)	Entre 4 et 7,5
TOTAL	7,8 GW	Entre 18,5 GW et 30,5 GW (dont 2,5 GW d'extensions)	Entre 40 et 59 GW

Zones propices au développement de l'éolien en mer à horizon 10 ans et à horizon 2050 / Sud-Atlantique



Dans un premier temps, aucune zone d'étude terrestre pour le raccordement des parcs n'est prévue en Sud-Atlantique. Des concertations ad hoc permettront de définir des corridors de raccordement potentiels.

ZONES PROPICES MISES AU DÉBAT PUBLIC ET LEUR BATHYMETRIE



Tec - Zone propice au développement de l'éolien en mer



-  Zones déjà attribuées
-  Zones en cours d'appels d'offres
-  Zones d'appels d'offres à venir

Tec - Bathymétrie: répartition posé/flottant

-  Posé (-8m à -50m)
-  Posé - Flottant (-50m à -70m)
-  Flottant (-70m à -100m (avec tampon 20km vers le large))
-  Flottant (-100m (avec tampon 20km vers le large) - -200m)
-  inférieur à -200m

1.2 - Limite des navires de 3ème catégorie (20 milles soit environ 37 km)



1.3 - Limite extérieure de la mer territoriale (12 milles soit environ 22,2 km)

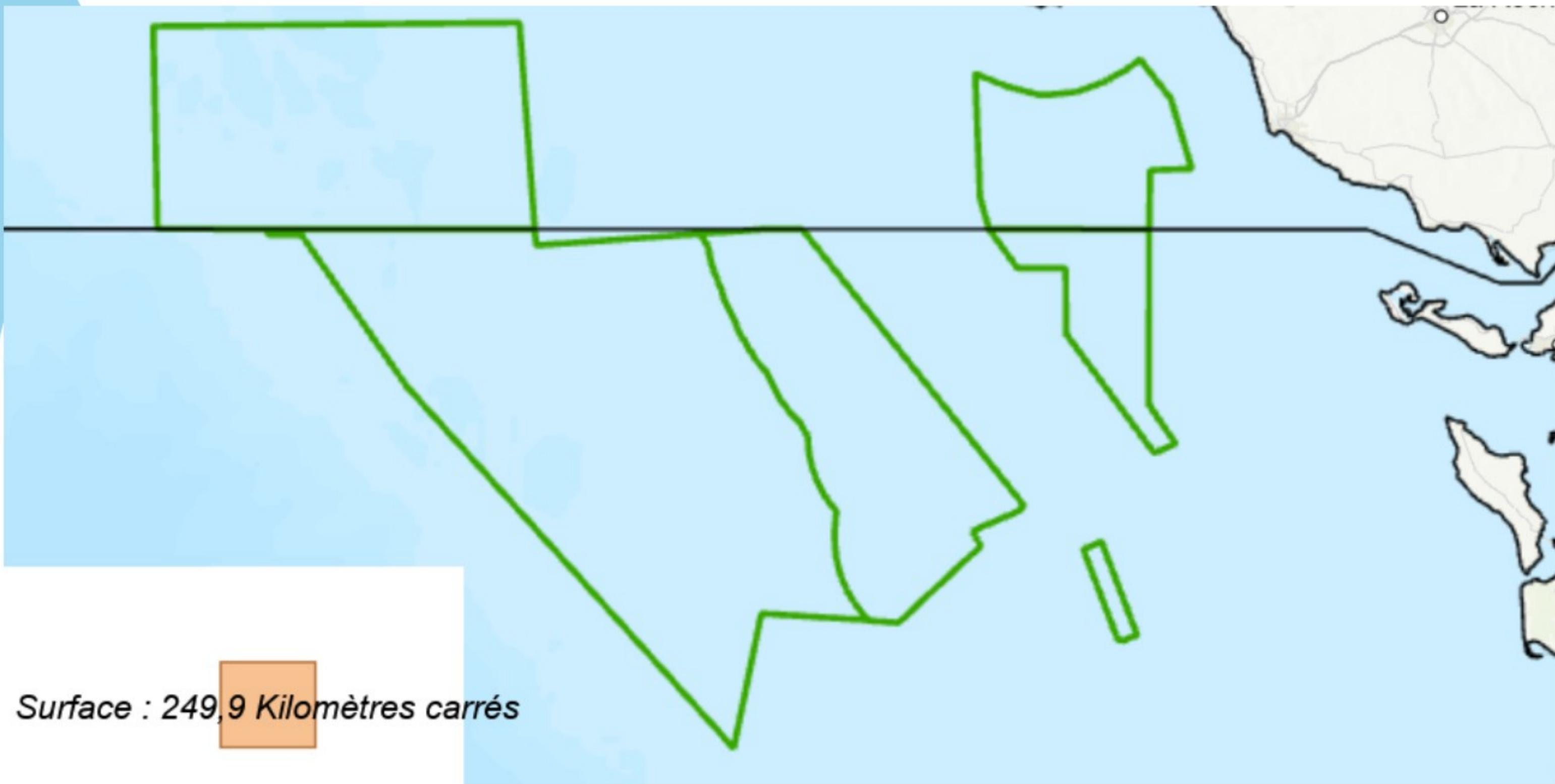


1.4 - Limite 3 milles (soit environ 5,5 km)



LES CONSIDÉRATIONS À PRENDRE EN COMPTE POUR LE CHOIX DES ZONES

- Les zones prioritaires à identifier ont vocation à être les futures zones d'appels d'offres
- **Densité des zones visées** (prise en compte de la séquence ERC) :
 - ↳ Autour de **6 MW/km²**
 - ↳ Soit une surface de 250 km² pour une puissance de 1,5 GW
- **Raccordement à l'horizon 2035**

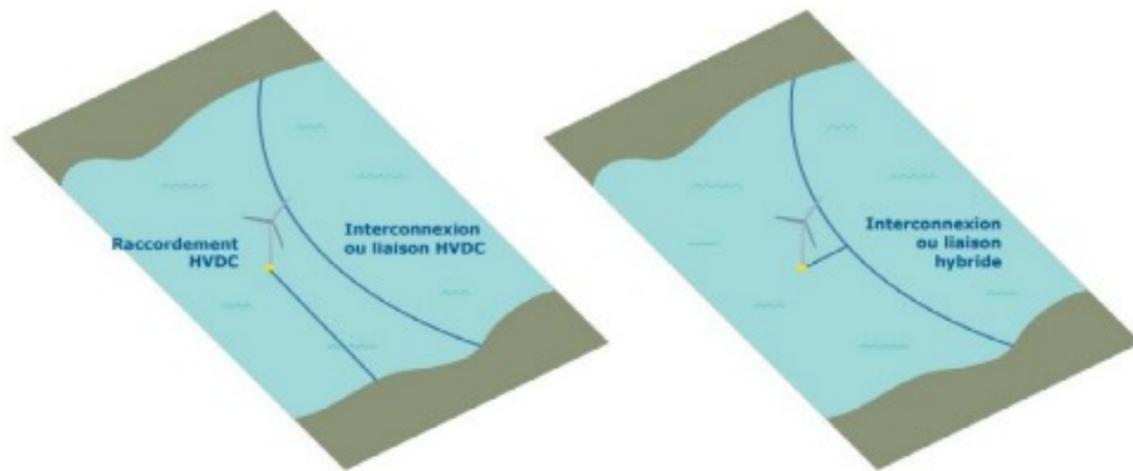


Surface : 249,9 Kilomètres carrés

RENFORCEMENT DU RÉSEAU / CONTEXTE EN CHARENTE-MARITIME

- RTE propose un renforcement du réseau THT par la mer à horizon 2032-2035, pouvant permettre, au-delà de sa fonction de transport inter-régional d'électricité, de **raccorder un ou deux parcs** éoliens en mer, évitant ainsi le besoin d'atterrage en zone littorale

Figure 10.19 Raccordement hybride d'un parc éolien sur une liaison sous-marine



- Décision ministérielle post débat public au large d'Oléron de juillet 2022 :
 - 📄 Raccordement du 1^{er} parc en courant continu
 - 📄 RTE recherchera **la meilleure solution de raccordement pour les deux parcs**, en favorisant la mutualisation des infrastructures de réseau



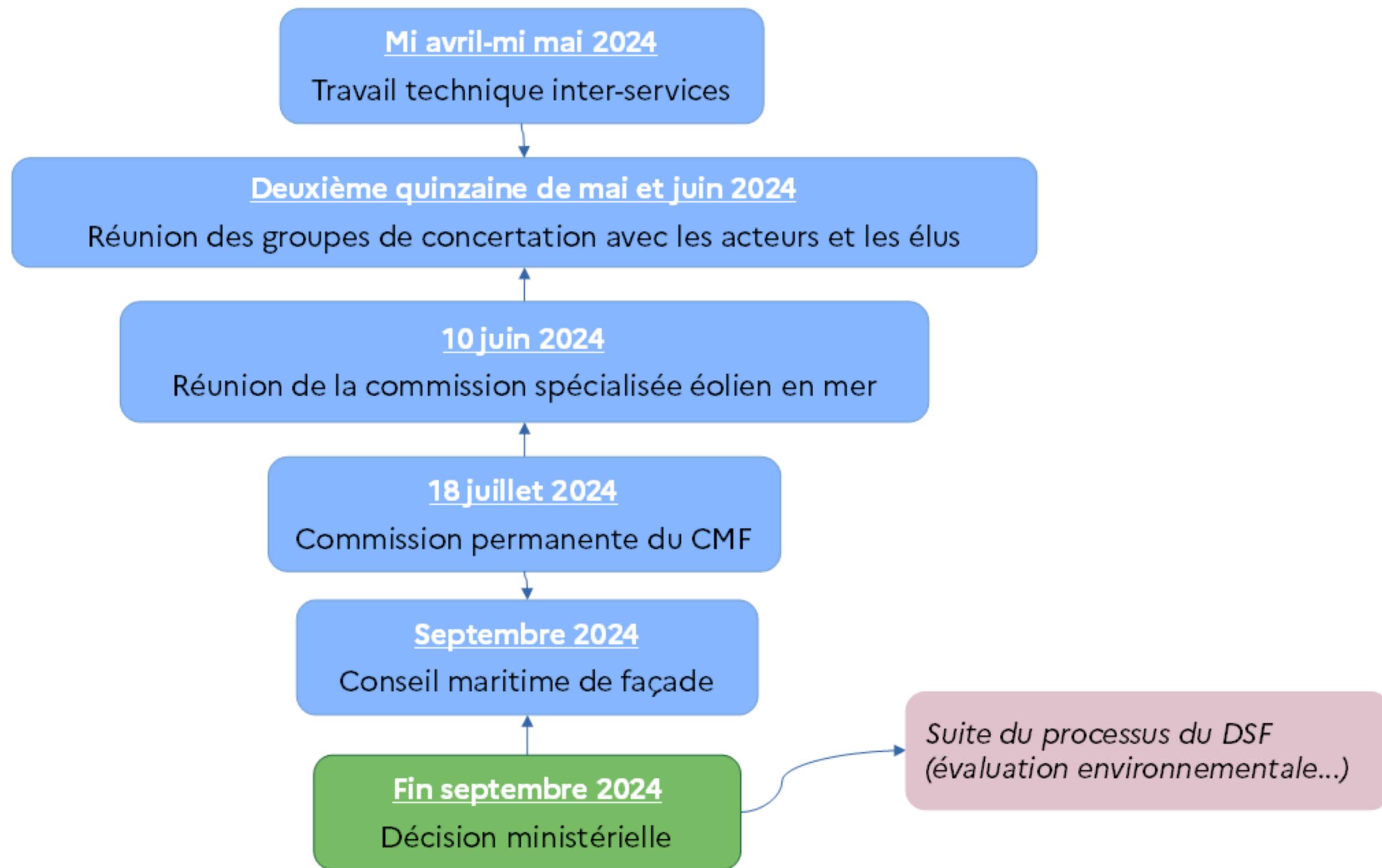
LES OBJECTIFS DE LA PLANIFICATION

Définir des zones prioritaires pour l'implantation des futurs parcs éoliens.

Prise en compte des enjeux considérés comme prioritaires (pêche et environnement) suivant une démarche d'évitement des impacts :

- ↳ **Approche cartographique** : Identification de zones de moindre impact
- ↳ **Deux données d'entrée** : sensibilité oiseaux marins et valeur économique des pêches
- ↳ Détection des **points de sensibilité** et situations spécifiques par catégorie d'enjeu

CALENDRIER DE TRAVAIL ET DE CONCERTATION



RÉUNIONS DES GROUPE DE CONCERTATION

Quatre réunions dédiées entre mai et juillet :

- **Réunion Pêche** : le 22 mai (structures représentatives de la profession de la pêche)
- **Réunion Environnement** : le 29 mai (associations de protection de la nature)
- **Réunion Acteurs socio-économiques** : le 6 juin
- **Réunion avec les élus** : le 19 juillet

ET Réunions des instances du Conseil maritime de façade

CONSTATS / ENVIRONNEMENT

- **Les enjeux les plus forts portent sur l'avifaune :**



- Site Natura 2000 ZPS de grande envergure
- Attention particulière à apporter aux enjeux spécifiques au Puffin des Baléares, en danger critique d'extinction
- Prendre en compte les espèces d'oiseaux marins à plus forts enjeux (petits puffins, alcidés, goëland à dos noir, mouette tridactyle), les espèces ayant une sensibilité forte à l'éolien (goëland argenté par exemple), les déplacements est-ouest des oiseaux nicheurs et les variations inter-saisons

- **Habitats benthiques : les enjeux au sein des zones propices apparaissent plus modérés**

- Les habitats benthiques particuliers sont plutôt proches des côtes et les zones propices n'intersectent pas la vase Ovest-Gironde
- La sensibilité des habitats est plus forte dans une partie de la zone B, du fait de la présence de vases (notamment de vases circalittorales à pennatules, enjeu majeur du DSF)

- **Mammifères marins :**



Les principaux enjeux se situent plus au large (en zone A et au-delà) et concerneront surtout la phase de travaux

CONSTATS / PÊCHE



- Les zones les plus fréquentées par les flottilles de pêches toutes catégories d'engins et toutes espèces sont la zone C et l'est de la zone B.
- Les zones de moindre impact se situent à l'ouest de la zone B concernée par la technologie flottante. Enjeu de compatibilité de cette technologie avec les activités de pêche.
- Nécessité d'affiner l'analyse sur les navires de moins de 12 mètres, la dépendance économique des flottes aux différentes zones et les zones de frayère.

CONSTATS / AUTRES ENJEUX

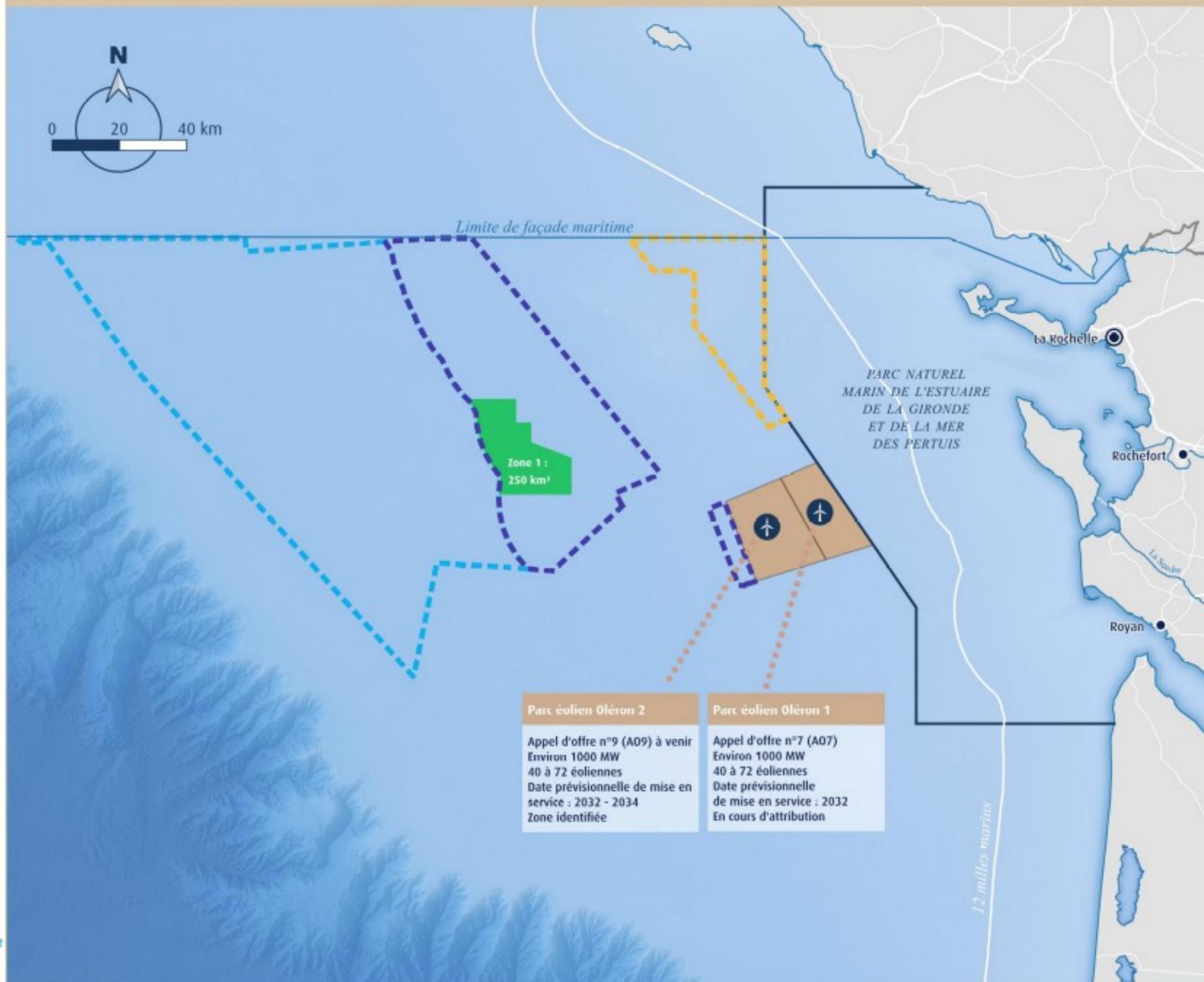
- **Transport maritime** : enjeux plutôt faibles et peu discriminants, avec des flux plus importants au nord-est de la zone C
- **Vent** : le régime des vents est plus faible en zone C, plus proche de la côte. Effet de sillage : prévoir une distance de 15 km entre deux parcs s'ils sont situés sur un même couloir de vent dominant
- **Paysage** : visibilité limitée à nulle suivant les zones



ZONE 1 DE MOINDRE IMPACT (2035)

Hypothèse de travail

PROPOSITION DES ZONES PRIORITAIRES À L'ÉOLIEN EN MER DÉFINIES DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION MARITIME



Projet de parc éolien en mer au large d'Oléron

Zone de projet éolien en mer déjà existant (Parcs n°1 et 2)

Zones de projets éolien à l'étude

- Éolien posé en mer à horizon 10 ans
- Éolien flottant en mer à horizon 10 ans
- Éolien flottant en mer à horizon 2050

Zones prioritaires

- Zone de moindre impact
- Zone à impact modéré
- Zone à impact fort

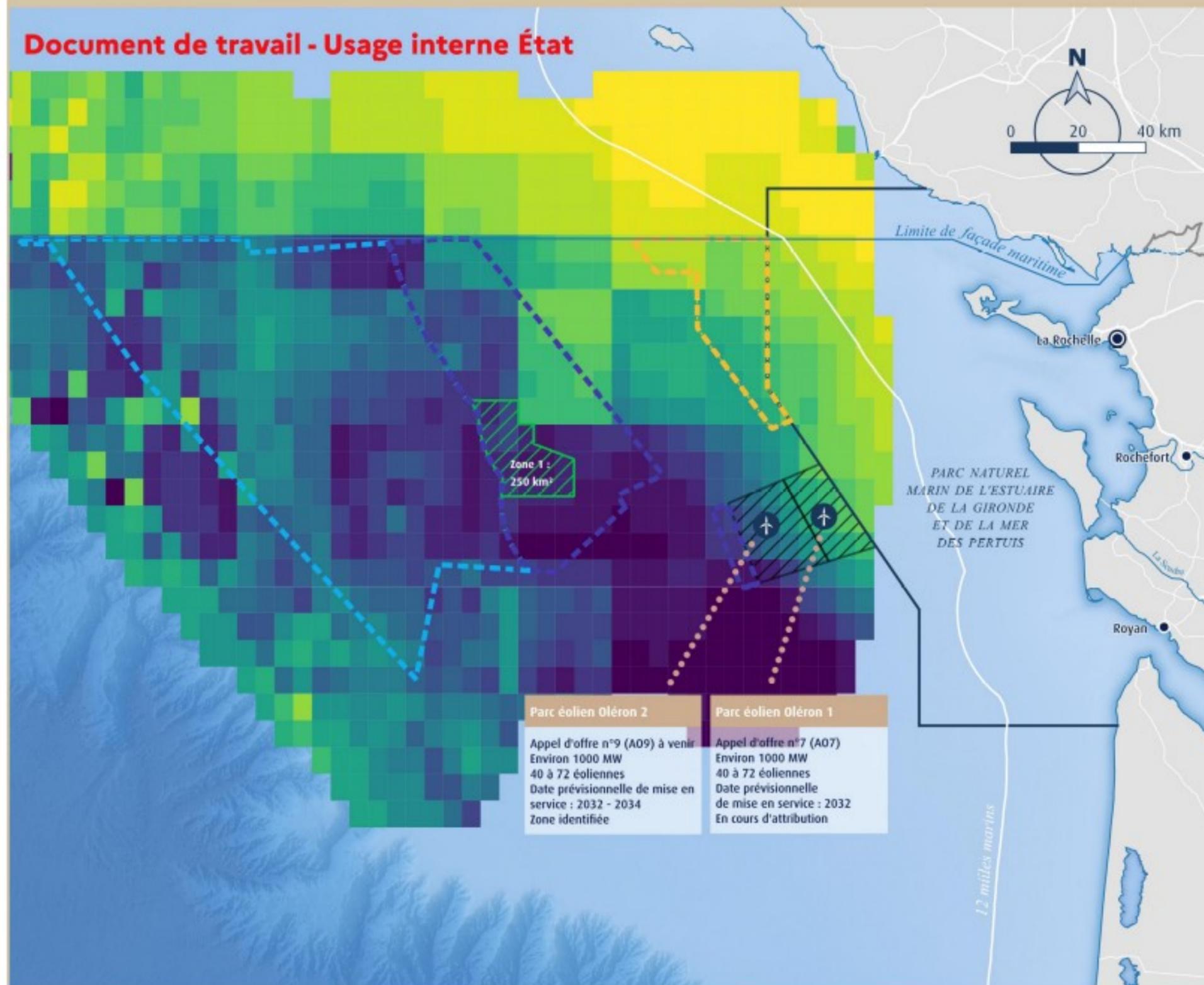
PROPOSITION DES ZONES PRIORITAIRES À L'ÉOLIEN EN MER DÉFINIES
DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION MARITIME

**ZONE 1 DE
MOINDRE
IMPACT (2035)**

**SENSIBILITÉ
OISEAUX**

**Hypothèse
de travail**

Document de travail - Usage interne État



Parc éolien Oléron 2

Appel d'offre n°9 (A09) à venir
Environ 1000 MW
40 à 72 éoliennes
Date prévisionnelle de mise en service : 2032 - 2034
Zone identifiée

Parc éolien Oléron 1

Appel d'offre n°7 (A07)
Environ 1000 MW
40 à 72 éoliennes
Date prévisionnelle de mise en service : 2032
En cours d'attribution

Projet de parc éolien en mer
au large d'Oléron

Zone de projet éolien en mer
déjà existant (Parcs n°1 et 2)

Zones de projets éolien à l'étude

- Éolien posé en mer à horizon 10 ans
- Éolien flottant en mer à horizon 10 ans
- Éolien flottant en mer à horizon 2050

Zones prioritaires

- Zone de moindre impact
- Zone à impact modéré
- Zone à impact fort

Valeurs de sensibilité de l'avifaune
marine aux pressions de l'éolien
en mer sur la façade



Sources : MTE, DREAL Nouvelle-Aquitaine, CEREMA
Copyrights : IGN BD ADMIN EXPRESS, © EMODnet, SHOM
Données modélisées : - SAMM1 (hiver 2011/12 et été 2012),
SAMM2 (hiver 2019), Observatoire PELAGIS - UAR 3462 (La
Rochelle Université-CNRS) / Office français de la Biodiversité
- SCAN 3 (été 2016), CREEM Saint Andrews University /
Observatoire Pelagis (LRUniv-CNRS) / Ministère de la Transition
Écologique (MTE)
Données modélisées mises en forme par le CEREMA
Réalisation : DIRM SA - juillet 2024

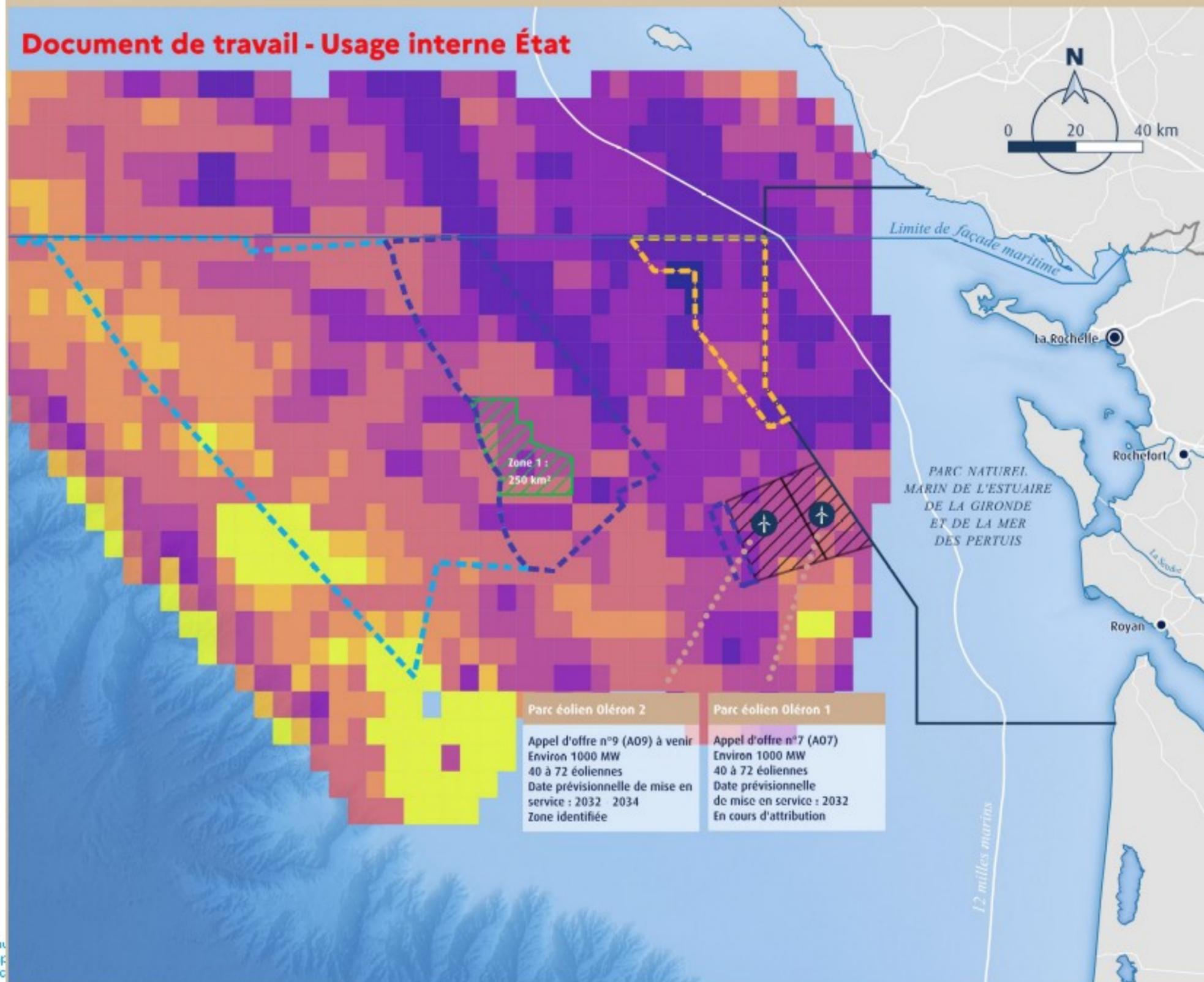
PROPOSITION DES ZONES PRIORITAIRES À L'ÉOLIEN EN MER DÉFINIES
DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION MARITIME

Document de travail - Usage interne État

**ZONE 1 DE
MOINDRE
IMPACT (2035)**

**PRIX DES
CAPTURES**

**Hypothèse
de travail**



Projet de parc éolien en mer
au large d'Oléron

Zone de projet éolien en mer déjà existant (Parcs n°1 et 2)

Zones de projets éolien à l'étude

- Éolien posé en mer à horizon 10 ans
- Éolien flottant en mer à horizon 10 ans
- Éolien flottant en mer à horizon 2050

Zones prioritaires

- Zone de moindre impact
- Zone à impact modéré
- Zone à impact fort

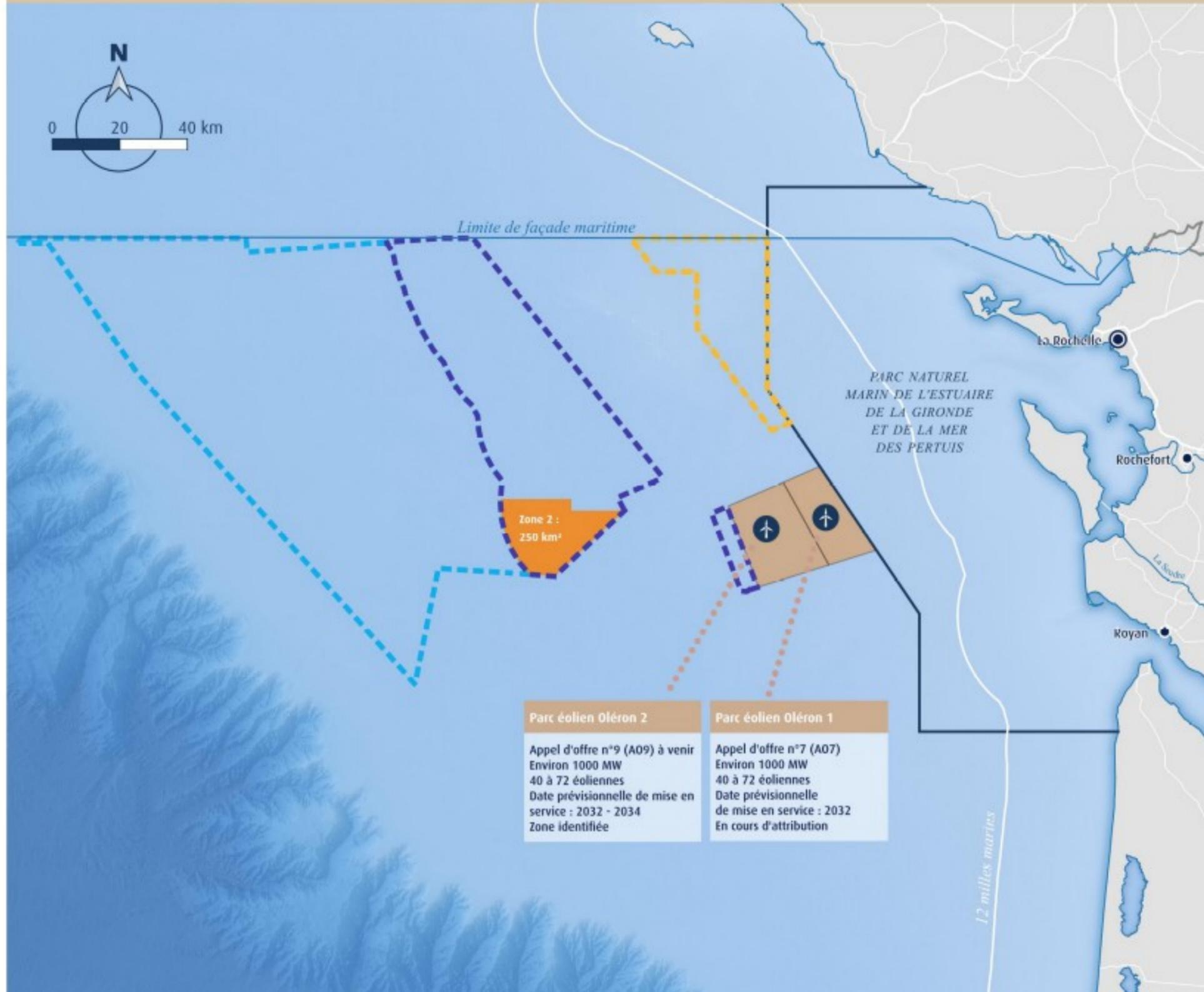
Prix des captures totales des navires géolocalisés en euros

- Moins de 2500
- 2501 - 5000
- 5001 - 10000
- 10001 - 25000
- 25001 - 50000
- 50001 - 100000
- 100001 - 250000
- Plus de 250000

PROPOSITION DES ZONES PRIORITAIRES À L'ÉOLIEN EN MER DÉFINIES DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION MARITIME

ZONE 2 À IMPACTS MODÉRÉS (2035)

Hypothèse de
travail



Projet de parc éolien en mer au large d'Oléron

Zone de projet éolien en mer
déjà existant (Parcs n°1 et 2)

Zones de projets éolien à l'étude

- Éolien posé en mer à horizon 10 ans
- Éolien flottant en mer à horizon 10 ans
- Éolien flottant en mer à horizon 2050

Zones prioritaires

- Zone de moindre impact
- Zone à impact modéré
- Zone à impact fort

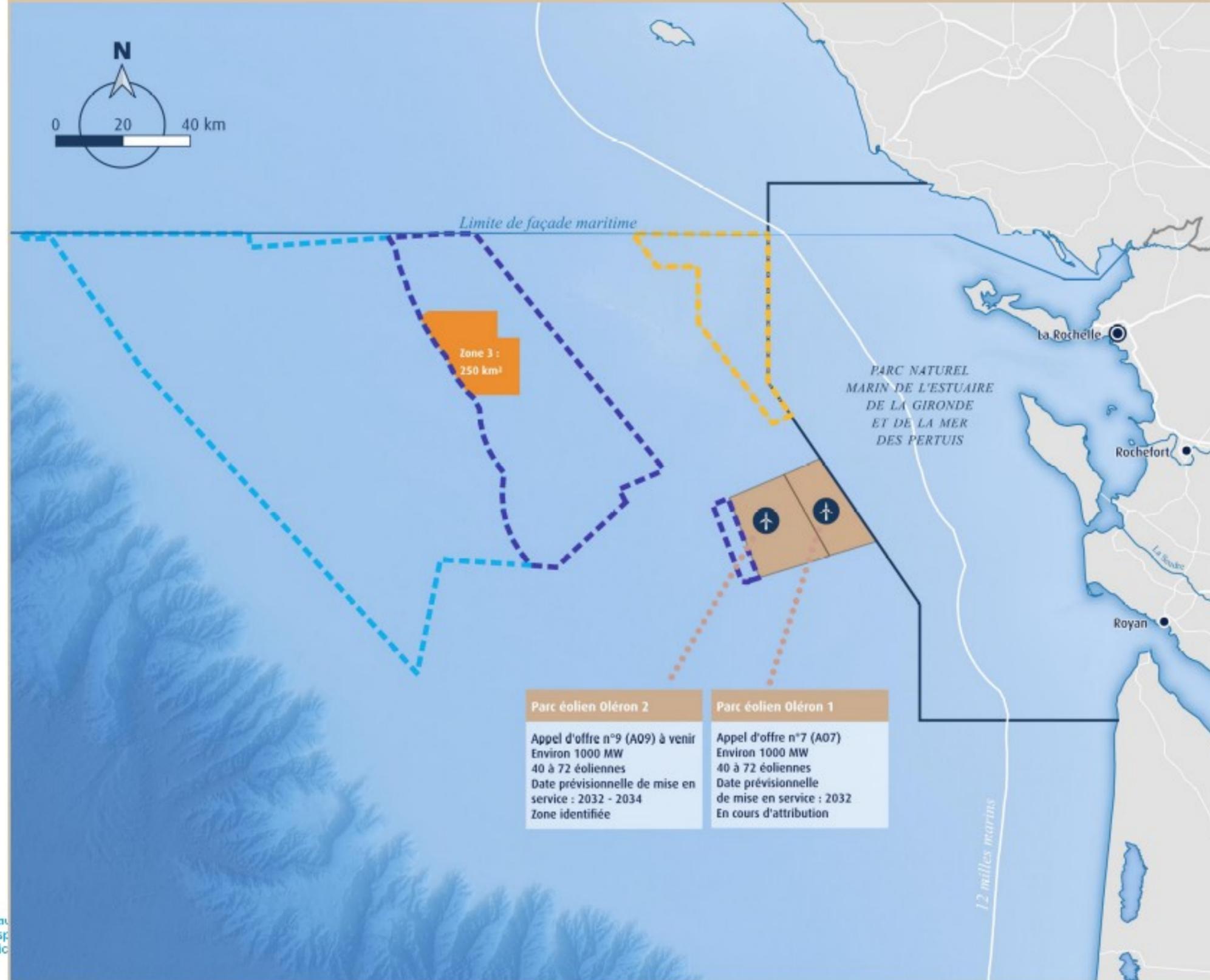
Parc éolien Oléron 2
Appel d'offre n°9 (A09) à venir
Environ 1000 MW
40 à 72 éoliennes
Date prévisionnelle de mise en service : 2032 - 2034
Zone identifiée

Parc éolien Oléron 1
Appel d'offre n°7 (A07)
Environ 1000 MW
40 à 72 éoliennes
Date prévisionnelle de mise en service : 2032
En cours d'attribution

PROPOSITION DES ZONES PRIORITAIRES À L'ÉOLIEN EN MER DÉFINIES DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION MARITIME

ZONE 3 À IMPACTS MODÉRÉS (2035)

Hypothèse de travail



Projet de parc éolien en mer au large d'Oléron

 Zone de projet éolien en mer déjà existant (Parcs n°1 et 2)

Zones de projets éolien à l'étude

-  Éolien posé en mer à horizon 10 ans
-  Éolien flottant en mer à horizon 10 ans
-  Éolien flottant en mer à horizon 2050

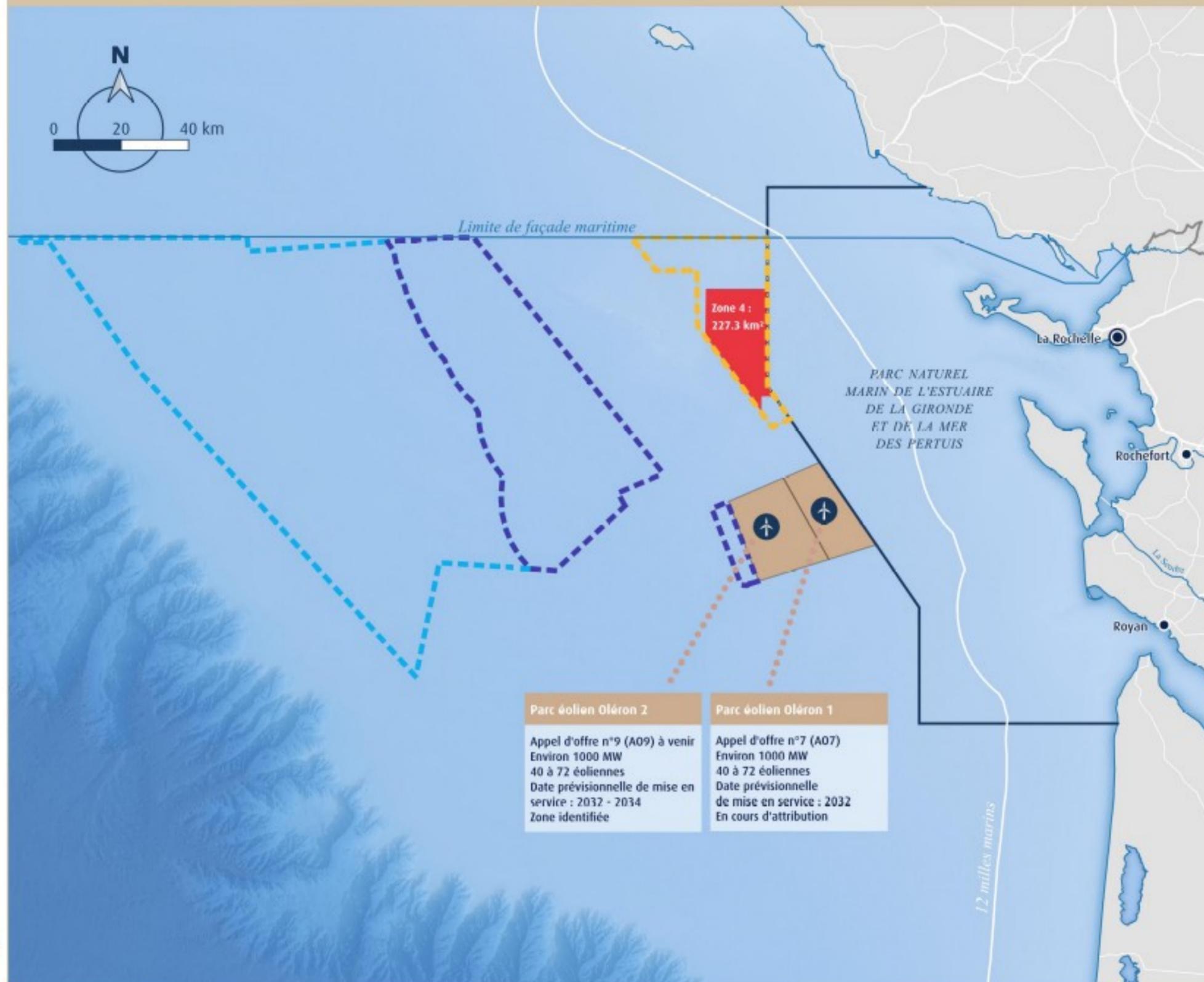
Zones prioritaires

-  Zone de moindre impact
-  Zone à impact modéré
-  Zone à impact fort

PROPOSITION DES ZONES PRIORITAIRES À L'ÉOLIEN EN MER DÉFINIES DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION MARITIME

ZONE 4 À IMPACTS FORTS (2035)

Hypothèse de travail



Projet de parc éolien en mer au large d'Oléron

Zone de projet éolien en mer déjà existant (Parcs n°1 et 2)

Zones de projets éolien à l'étude

- Éolien posé en mer à horizon 10 ans
- Éolien flottant en mer à horizon 10 ans
- Éolien flottant en mer à horizon 2050

Zones prioritaires

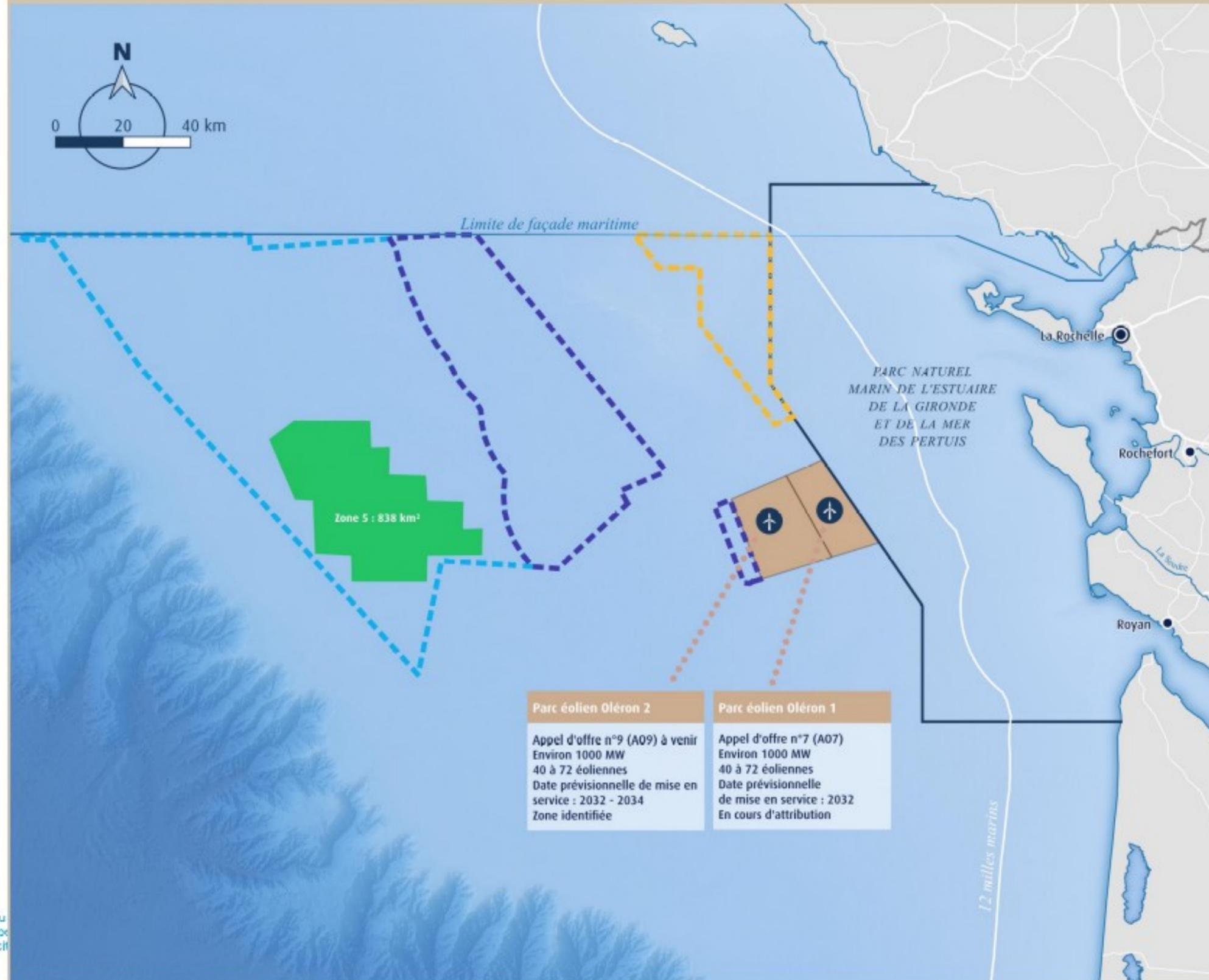
- Zone de moindre impact
- Zone à impact modéré
- Zone à impact fort

Parc éolien Oléron 2	Parc éolien Oléron 1
Appel d'offre n°9 (A09) à venir	Appel d'offre n°7 (A07)
Environ 1000 MW	Environ 1000 MW
40 à 72 éoliennes	40 à 72 éoliennes
Date prévisionnelle de mise en service : 2032 - 2034	Date prévisionnelle de mise en service : 2032
Zone identifiée	En cours d'attribution

PROPOSITION DES ZONES PRIORITAIRES À L'ÉOLIEN EN MER DÉFINIES DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION MARITIME

ZONE 2050

Hypothèse de travail



Parc éolien Oléron 2
Appel d'offre n°9 (A09) à venir
Environ 1000 MW
40 à 72 éoliennes
Date prévisionnelle de mise en service : 2032 - 2034
Zone identifiée

Parc éolien Oléron 1
Appel d'offre n°7 (A07)
Environ 1000 MW
40 à 72 éoliennes
Date prévisionnelle de mise en service : 2032
En cours d'attribution

Projet de parc éolien en mer au large d'Oléron

Zone de projet éolien en mer déjà existant (Parcs n°1 et 2)

Zones de projets éolien à l'étude

Éolien posé en mer à horizon 10 ans

Éolien flottant en mer à horizon 10 ans

Éolien flottant en mer à horizon 2050

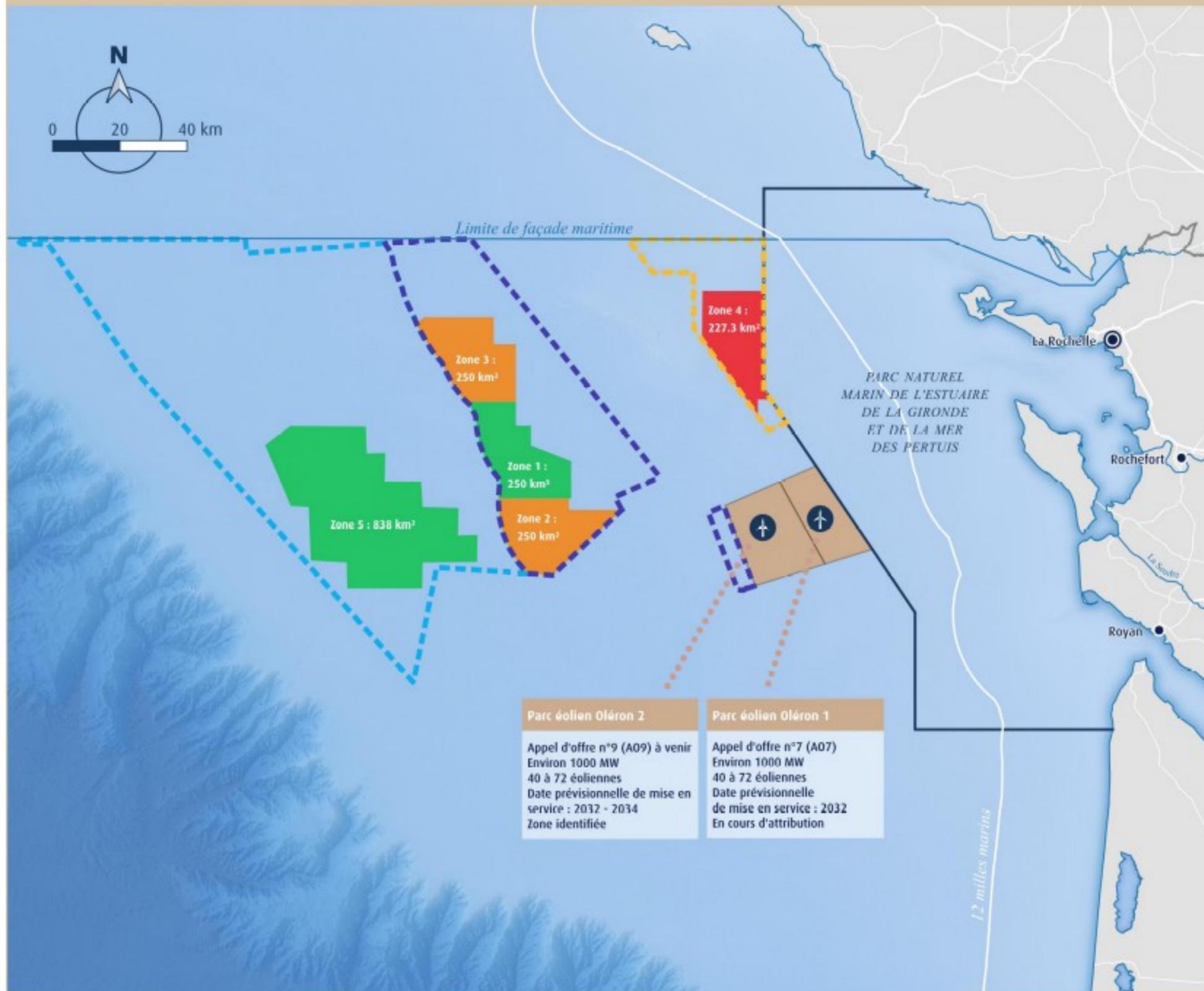
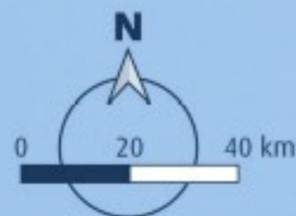
Zones prioritaires

Zone de moindre impact

Zone à impact modéré

Zone à impact fort

PROPOSITION DES ZONES PRIORITAIRES À L'ÉOLIEN EN MER DÉFINIES DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION MARITIME



Projet de parc éolien en mer au large d'Oléron

Zone de projet éolien en mer déjà existant (Parcs n°1 et 2)

Zones de projets éolien à l'étude

- Éolien posé en mer à horizon 10 ans
- Éolien flottant en mer à horizon 10 ans
- Éolien flottant en mer à horizon 2050

Zones prioritaires

- Zone de moindre impact
- Zone à impact modéré
- Zone à impact fort

Hypothèses de travail

Parc éolien Oléron 2
Appel d'offre n°9 (A09) à venir
Environ 1000 MW
40 à 72 éoliennes
Date prévisionnelle de mise en service : 2032 - 2034
Zone identifiée

Parc éolien Oléron 1
Appel d'offre n°7 (A07)
Environ 1000 MW
40 à 72 éoliennes
Date prévisionnelle de mise en service : 2032
En cours d'attribution

Hypothèses de travail

		Zone 1 Moindre impact	Zone 2 Impacts modérés	Zone 3 Impacts modérés	Zone 4 Impacts forts	Zone 2050
	Oiseaux marins					
	Milieu marin					
	Pêche		Impact économique > par rapport à la zone 1	Impact économique > par rapport à la zone 1		
	Paysage					
	Trafic maritime					

MERCI DE VOTRE
ATTENTION



ANNEXES

RÉUNION ENJEUX PÊCHE - POINTS SAILLANTS

- Pas d'objection sur la méthode proposée, les outils/ressources utilisés et accord pour contribuer à la réflexion par des analyses et données complémentaires
- Les données de captures et de valeur économique par groupes d'espèces et groupes d'engins apparaissent cohérentes et reflètent correctement la réalité des pêcheries.
- Les principales espèces à prendre en compte sont la lotte, le merlu, la sole, le bar, la seiche et la langoustine. Intérêt également d'intégrer les informations relatives aux zones de frayères et de nourricerie.
- Nécessité d'affiner l'analyse sur l'activité des navires de moins de 12 mètres, le tonnage/prix des captures réalisées dans les zones mais non débarquées dans une criée de la façade et le poids économique des flottilles par rapport à leur port de rattachement
- La bande comprise entre 20 milles et 60 milles des côtes est essentielle aux activités de pêche
- Interrogations sur l'éolien flottant dont la compatibilité avec la pêche n'est pas démontrée actuellement.

RÉUNION ENJEUX ENVIRONNEMENT - POINTS SAILLANTS

- Pas d'objection sur la méthode proposée et les outils/ressources utilisés
- Nécessité de prendre en compte les enjeux liés aux différents compartiments écologique à une plus grande échelle que la façade Sud-Atlantique et de détailler l'analyse en priorisant sur les espèces/groupes d'espèces et habitats les plus sensibles
- **Enjeux avifaune :**
 - prendre en compte les espèces d'oiseaux marins à plus forts enjeux (petits puffins, alcidés, goëland à dos noir, mouette tridactyle) mais aussi les espèces ayant une sensibilité forte à l'éolien (goëland argenté par exemple), les déplacements est-ouest des oiseaux nicheurs et les variations inter-saisons
 - Interrogations sur l'état de la connaissance relative aux tracés migratoires des oiseaux (cf. MIGRATLANE) et à l'intégration des données historiques du MNHN ayant conduit à la désignation du site Natura 2000
- **Habitats benthiques :** enjeu lié à la présence de vases circalittorales à pennatules
- **Mammifères marins :** les enjeux les plus forts sont au large. Dans les zones propices, les espèces les plus sensibles sont le marsouin commun et les petits delphinidés.

RÉUNION ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES – POINTS SAILLANTS

- De nombreux atouts et dynamiques sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et de la Charente-Maritime (ports en réseau et en cours d'aménagement, cluster d'entreprises, cluster de recherche, organismes de formations...)
- L'éolien flottant est une opportunité pour la région à l'échelle européenne. Pour la saisir, le développement industrialo-portuaire doit être pensé en cohérence avec les infrastructures disponibles à l'échelle de la façade et nationale, face à la compétitivité internationale.
- Le déploiement de projets éoliens offshore génère plus généralement :
 - des projets maritimes et de territoire, dont les bénéfices et l'attractivité sont loin de se cantonner aux espaces portuaires et la frange littorale,
 - une entrée vers d'autres types d'EMR (hydrogène, hydrolien,...),
 - une opportunité d'innover et de financer des projets de recherche
- Le développement industriel, les projets de recherche, la formation professionnelle et l'instruction d'un parc sont asynchrones. Cela implique des efforts de coordination inter-acteurs à toutes les échelles, ainsi qu'une communication régulière

Points de vigilance/surveillance proposés

– **Points-clés d'attention à surveiller :**

Impact du relargage de contaminants métalliques provenant des anodes sacrificielles

Impact de la pollution sonore sur l'ensemble de la faune marine, incluant la pollution chronique pendant la phase d'exploitation

Impact de l'électromagnétisme le long des câbles autour desquels un effet récif va s'établir (travaux réalisés sur du très court terme)

– **Interrogation sur l'utilisation de peintures anti-fouling**

– **La zone C correspond à des zones de densité relativement importante pour un certain nombre d'oiseaux sensibles** au risque de collision et/ou de perte d'habitat (alcidés, fou de Bassan, mouette tridactyle, océanites notamment) et présente un risque élevé d'impact démographique fort sur certaines sous-populations d'oiseaux marins nicheurs (zone située dans le rayon d'action de ces espèces à partir de leurs sites de nidification)

=> éviter l'implantation de parcs éoliens en mer dans le rayon d'action des colonies les plus sensibles et/ou à fort enjeu de conservation

– **Prendre en compte les vases circalittorales à pennatules** inventoriées sur la façade (sud-Est zone B) + les roches circalittorales sous faible hydrodynamisme (extrême nord de la zone A)

– **Projets situés au sein d'une importante zone de migration/hivernage pour de nombreux oiseaux marins**, mais également potentiellement de migration pour des oiseaux terrestres.

=> Mobiliser des données d'observations diurnes + nocturnes (radar) + données de télémétrie pour analyser finement les risques

ZONE 1 DE MOINDRE IMPACT (2035)

DOCUMENT DE TRAVAIL
INTERNE ETAT

NE PAS DIFFUSER

	<ul style="list-style-type: none"> - Evitement des zones présentant les 3/4 des enjeux les plus forts - Evitement du site Natura 2000 ZPS Pertuis Charentais Rochebonne
	<ul style="list-style-type: none"> - Faible sensibilité des habitats benthiques - Evitement des vases circalittorales à pennatules - Evitement de la frayère de bar - Sensibilité moyenne pour les mammifères marins (notamment petits delphinidés), surtout en phase travaux
	<ul style="list-style-type: none"> - Evitement des zones dont le prix des captures totales par maille est supérieure à <u>50 000 €</u> (navires géolocalisés en euros) - Evitement des zones dont le tonnage des captures totales par maille est supérieur à <u>25 tonnes</u> (navires géolocalisés en tonnes) - Impacts modérés pour les différents métiers de pêche
	<p>Absence de visibilité depuis la côte</p>
	<p>Faible trafic dans cette zone</p>

ZONE 2 À IMPACTS MODÉRÉS (2035)

DOCUMENT DE TRAVAIL
INTERNE ÉTAT

NE PAS DIFFUSER

	<ul style="list-style-type: none"> - Evitement des zones présentant les 3/4 des enjeux les plus forts - Evitement du site Natura 2000 ZPS Pertuis Charentais Rochebonne
	<ul style="list-style-type: none"> - Faible sensibilité des habitats benthiques - Evitement des vases circalittorales à pennatules - Evitement de la frayère de bar - Sensibilité moyenne pour les mammifères marins (notamment petits delphinidés), surtout en phase travaux
	<ul style="list-style-type: none"> - Evitement des zones dont le prix des captures totales par maille est supérieure à <u>100 000 €</u> (navires géolocalisés en euros) - Evitement des zones dont le tonnage des captures totales par maille est supérieur à <u>50 tonnes</u> (navires géolocalisés en tonnes) - Impacts modérés à forts pour les fileyeurs et faibles à modérés pour les chalutiers
	<p>Absence de visibilité depuis la côte</p>
	<p>Trafic cargo dans la zone</p>

ZONE 3 À IMPACTS MODÉRÉS (2035)

DOCUMENT DE TRAVAIL
INTERNE ÉTAT

NE PAS DIFFUSER

	<ul style="list-style-type: none"> - Evitement des zones présentant les 3/4 des enjeux les plus forts - Evitement du site Natura 2000 ZPS Pertuis Charentais Rochebonne
	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilité moyenne pour les habitats benthiques - Évitement des vases circalittorales à pennatules - Évitement de la frayère de bar - Zone de moindre sensibilité des mammifères marins
	<ul style="list-style-type: none"> - Evitement des zones dont le prix des captures totales par maille est supérieure à <u>100 000 €</u> (navires géolocalisés en euros) - Evitement des zones dont le tonnage des captures totales par maille est supérieur à <u>25 tonnes</u> (navires géolocalisés en tonnes) - Impacts modérés pour les différents métiers de pêche
	<p>Absence de visibilité depuis la côte</p>
	<p>Faible trafic dans cette zone</p>

ZONE 4 À IMPACTS FORTS (2035)

DOCUMENT DE TRAVAIL
INTERNE ÉTAT

NE PAS DIFFUSER

	<ul style="list-style-type: none"> - Evitement des zones présentant la ½ des enjeux les plus forts - Zone située au sein du site Natura 2000 ZPS Pertuis Charentais Rochebonne - Enjeux avifaune forts (petits puffins, alcidés, goëlands...) - Zone localisée à l'interface entre diverses zones fonctionnelles (PNM EGMP et plateau de Rochebonne) - Cumul des impacts avec les parcs AO7 et AO9 au sein de la ZPS Natura 2000
	<ul style="list-style-type: none"> - Faible sensibilité habitats benthiques (sable du milieu circalittoral à enjeu moyen) - Zone de faible sensibilité des mammifères marins
	<ul style="list-style-type: none"> - Evitement des zones dont le prix des captures totales par maille est supérieure à <u>100 000 €</u> (navires géolocalisés en euros) - Evitement des zones dont le tonnage des captures totales par maille est supérieur à <u>25 tonnes</u> (navires géolocalisés en tonnes) - Zone de pêche de navires de moins de 12 mètres - Impacts forts pour les différents métiers de pêche
	<ul style="list-style-type: none"> - Visibilité depuis l'île de Ré, l'île d'Yeu et le sud de la côte de la Vendée - Co-visibilité avec le parc Oléron 1 / cumul d'impacts paysagers
	<ul style="list-style-type: none"> - Trafic cargo dans le nord de la zone - Passage du câble téléphonique sous-marin WECF

ZONE 2050

DOCUMENT DE TRAVAIL
INTERNE ETAT

NE PAS DIFFUSER

	<ul style="list-style-type: none">- Evitement des zones présentant les 3/4 des enjeux les plus forts- Evitement du site Natura 2000 ZPS Pertuis Charentais Rochebonne
	<ul style="list-style-type: none">- Faible sensibilité habitats benthiques (sable du milieu circalittoral à enjeu moyen)- Sensibilité moyenne pour les mammifères marins (notamment petits delphinidés), surtout en phase travaux
	<ul style="list-style-type: none">- Evitement des zones dont le prix des captures totales par maille est supérieure à <u>25 000 €</u> (navires géolocalisés en euros)- Evitement des zones dont le tonnage des captures totales par maille est supérieur à <u>25 tonnes</u> (navires géolocalisés en tonnes)- Impacts modérés à forts pour les fileyeurs et faibles à modérés pour les chalutiers
	Absence de visibilité depuis la côte
	Faible trafic dans cette zone

Ordre du jour

1/ Présentation des conclusions du débat public portant sur la planification des espaces maritimes

2/ **Avancement des travaux sur les documents stratégiques de façade**

- Retour sur la mise à jour du volet stratégique du document stratégique de façade : concertations et état des lieux
- Propositions d'objectifs par filière
- Identification des zones de développement de l'éolien en mer
- **Identification de zones candidates à la protection forte**

3/ **Avis du Conseil Maritime de façade**

- Le schéma régional des carrières

- ZPF = LABEL POUR LA RECONNAISSANCE D'UN NIVEAU DE PROTECTION SUPÉRIEUR

Un espace naturel protégé ou en projet de protection doit réunir les 3 critères suivants pour être considéré comme une zone de protection forte

CRITÈRE 1

Disposer de mesures de gestion ou de réglementation des activités permettant de diminuer très significativement voire de supprimer les pressions sur la biodiversité remarquable, sur une zone ayant une cohérence écologique par rapport à cette biodiversité



ZONE DE PROTECTION FORTE



CRITÈRE 2

S'appuyer sur un document de gestion, définissant des objectifs de protection de cette biodiversité marine



CRITÈRE 3

Bénéficier d'un dispositif opérationnel de contrôle du respect de la réglementation par les usagers sur la zone

Source : Décret n° 2022-527 du 12 avril 2022

L'objectif :

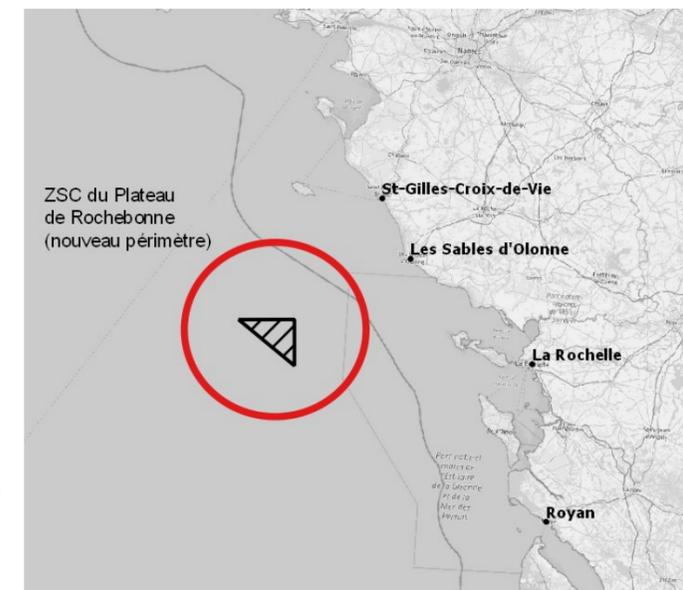
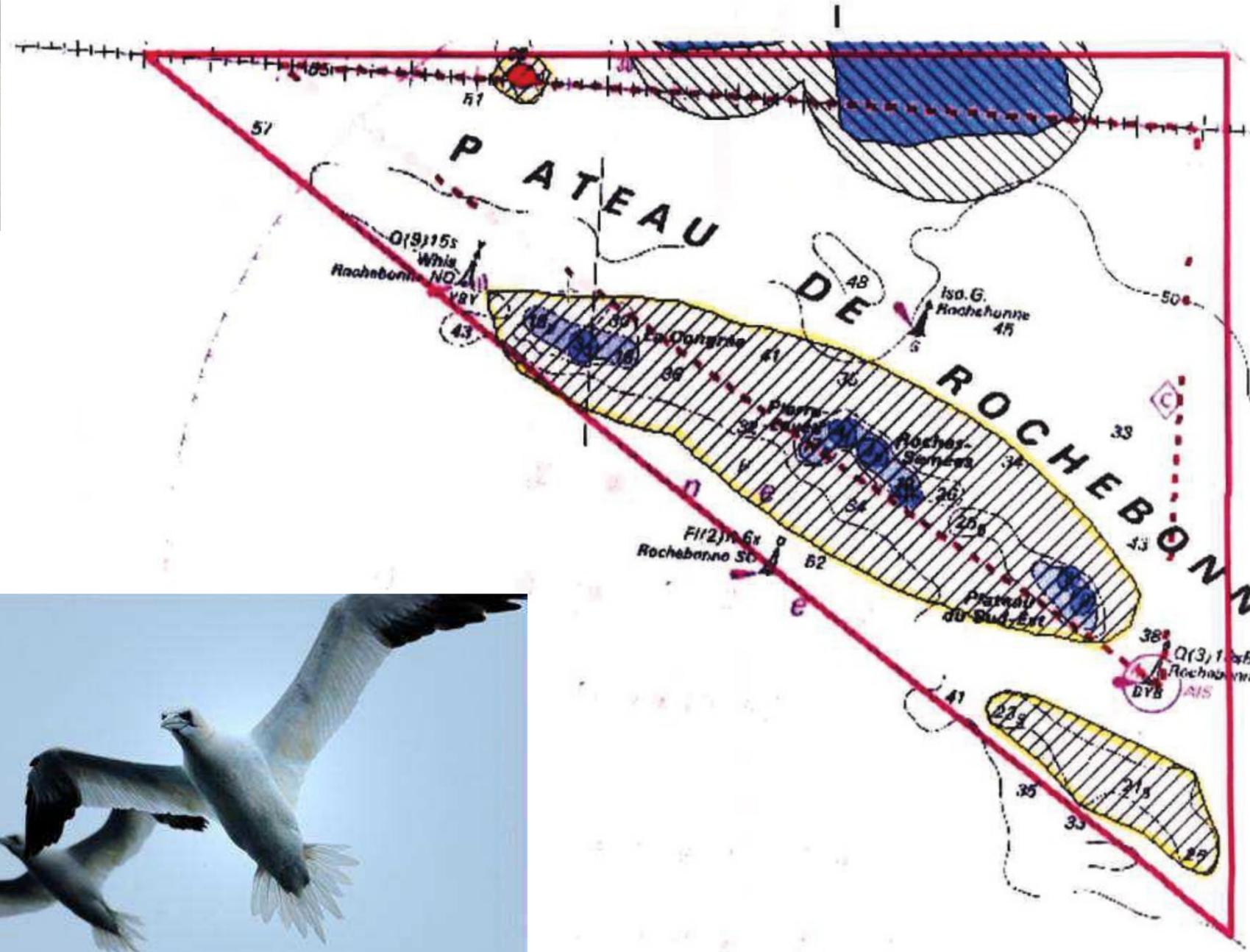
30 % du territoire national couverts par des aires protégées

10 % sous protection forte

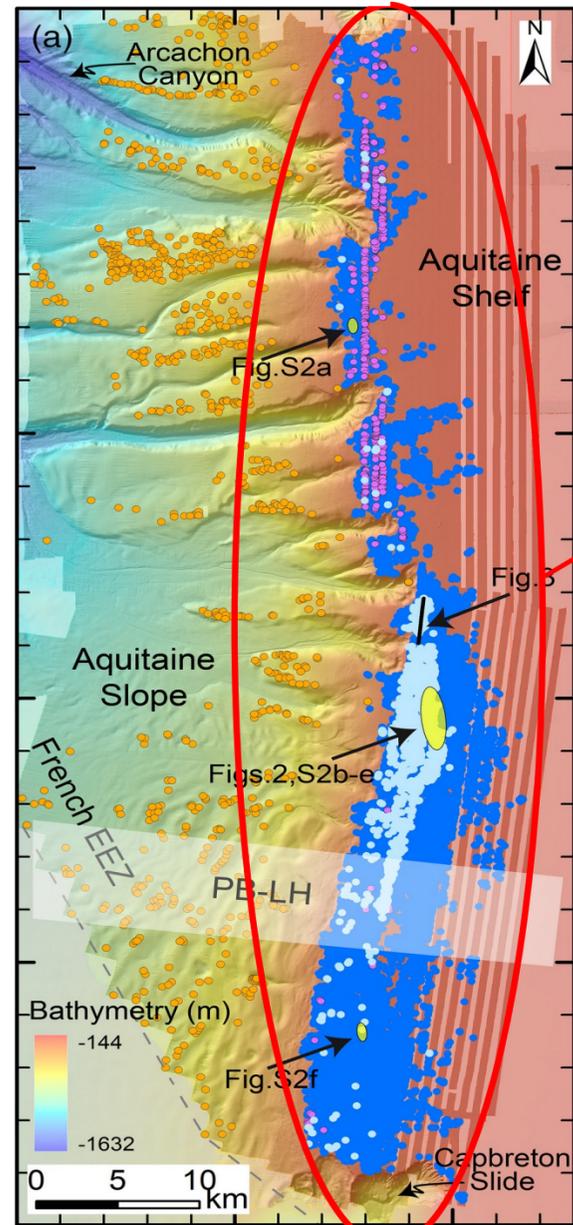


Façade	Objectif ZPF 2027 (% surface des eaux de façade)
MEMN	1
NAMO	3
SA	3
MED	5





Secteur d'étude ZPF en dehors des AMP : Carbonates authigènes



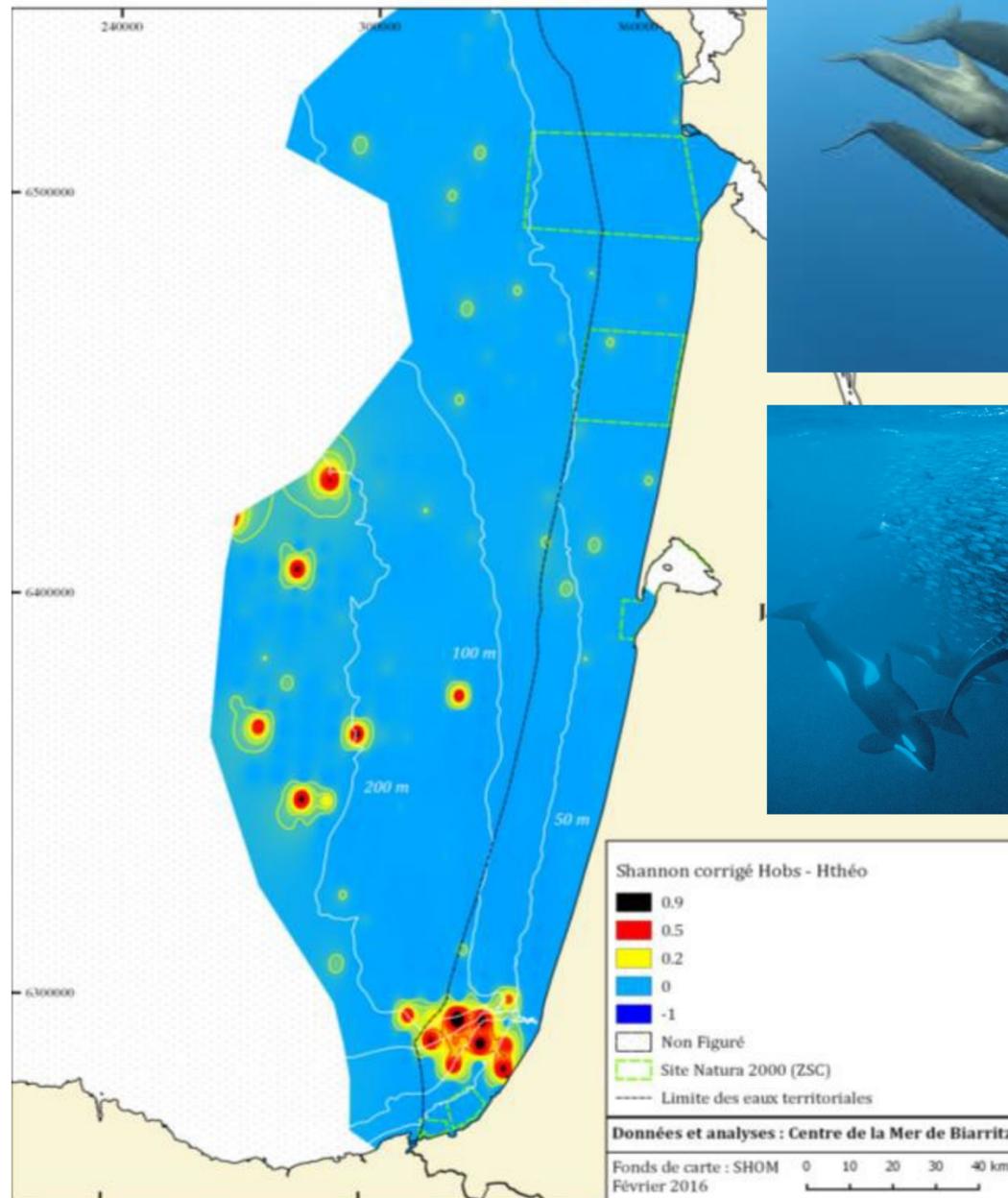
- Seep-related features**
- (Sub-)outcropping MDACs
 - MDAC mounds
 - Gas (microbial methane) emissions
 - Pockmarks (shelf)
 - Pockmarks (upper slope)
- Data**
- Sub-bottom profile
 - Victor ROV dives
- PB-LH the Lan



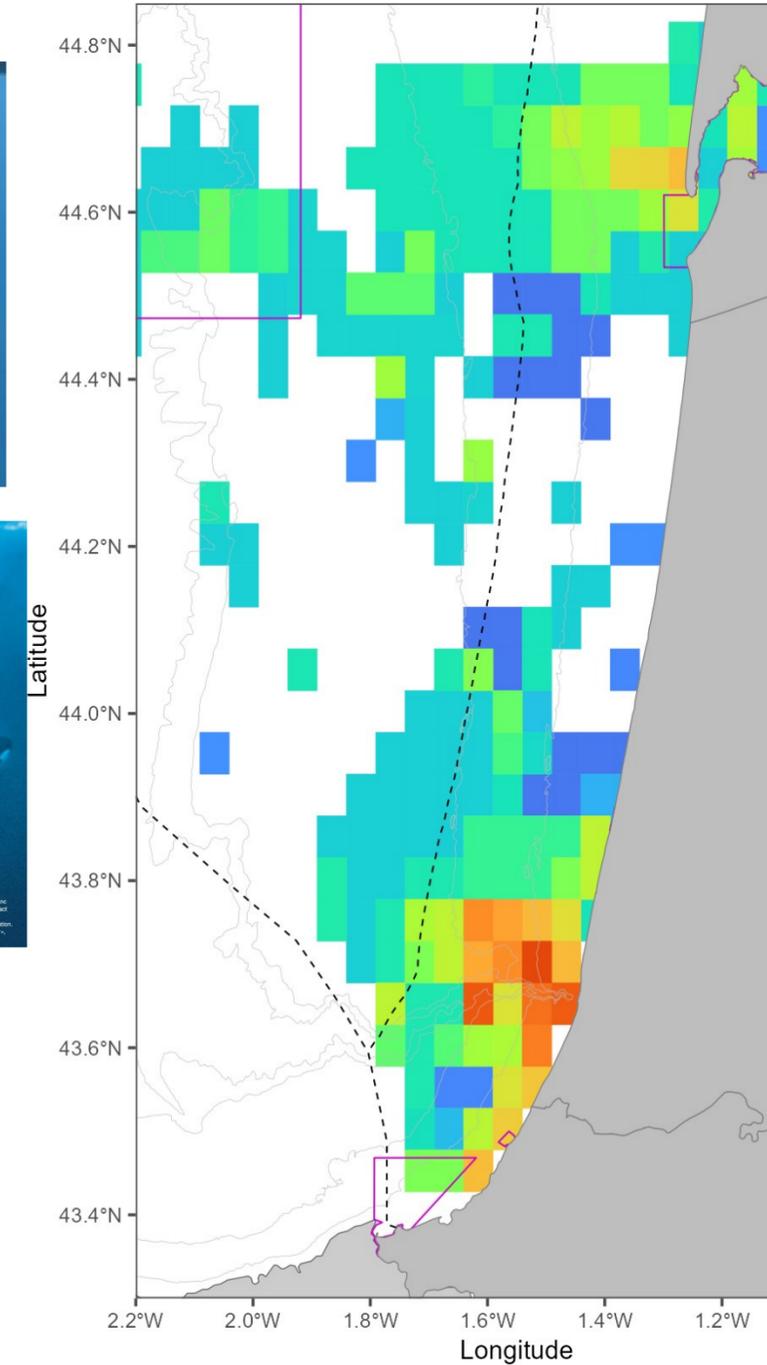
Dupre, 2014 ; Pierre, 2017 ; Dupre, 2020.

Secteur d'étude ZPF en dehors des AMP : Gouf Capbreton

versité biologique en cétacés 2003-2015



EN CONTACT PERMANENT
 Quand des proies entrent en contact
 de surface, elles restent en contact
 rapproché au moyen de cris, de
 sifflements et de coups d'échouettes.
 « Chaque contact a un rôle à jouer »,
 explique le biologiste Tiziana.



Diversité biologique annuelle en mammifères marins.

(Milon, E., Castège, I., 2016.)

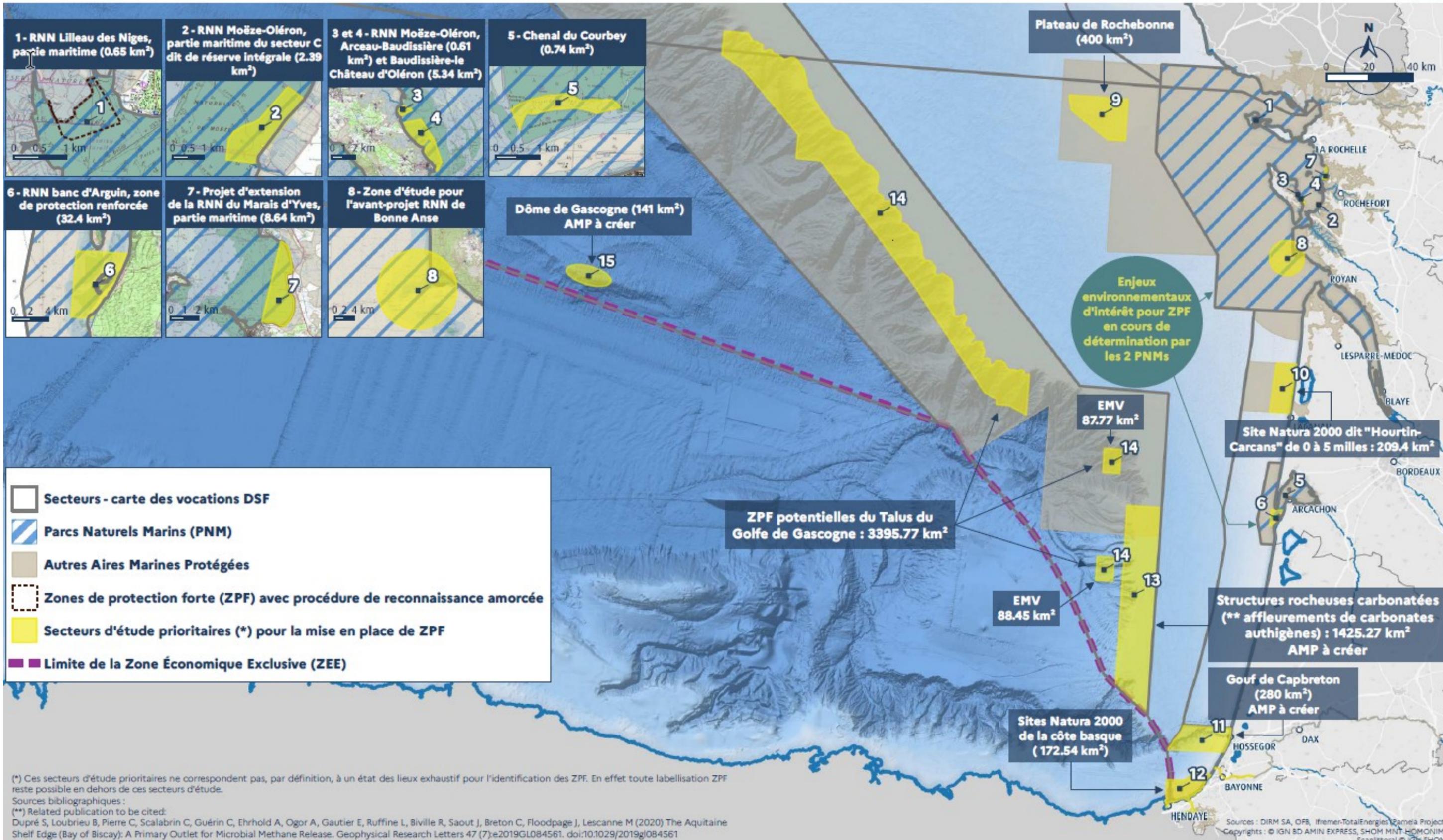
Cellules de plus forte concentration en oiseaux pondérées par l'indice de responsabilité.

(PATRI NAT, en cours)

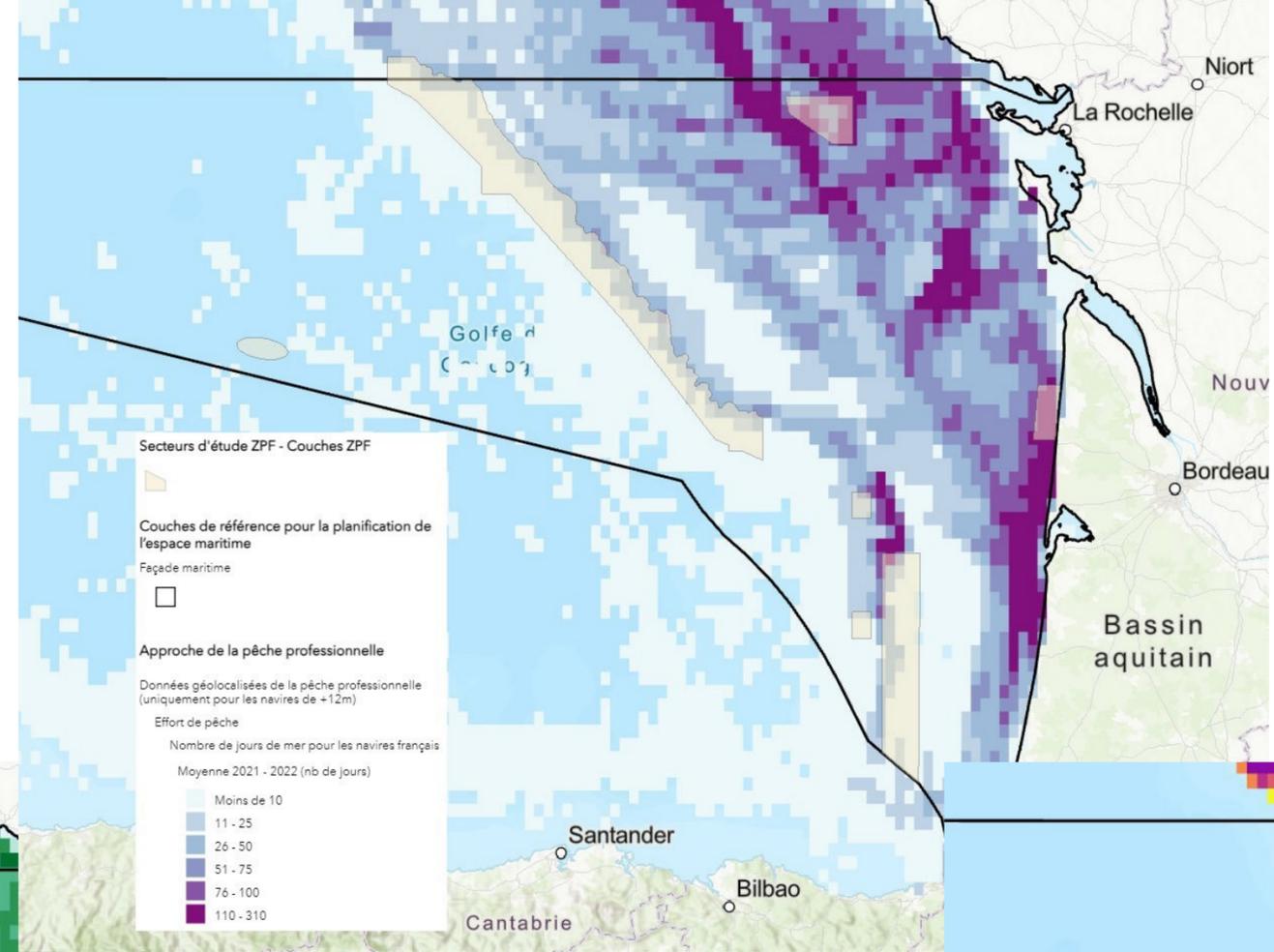
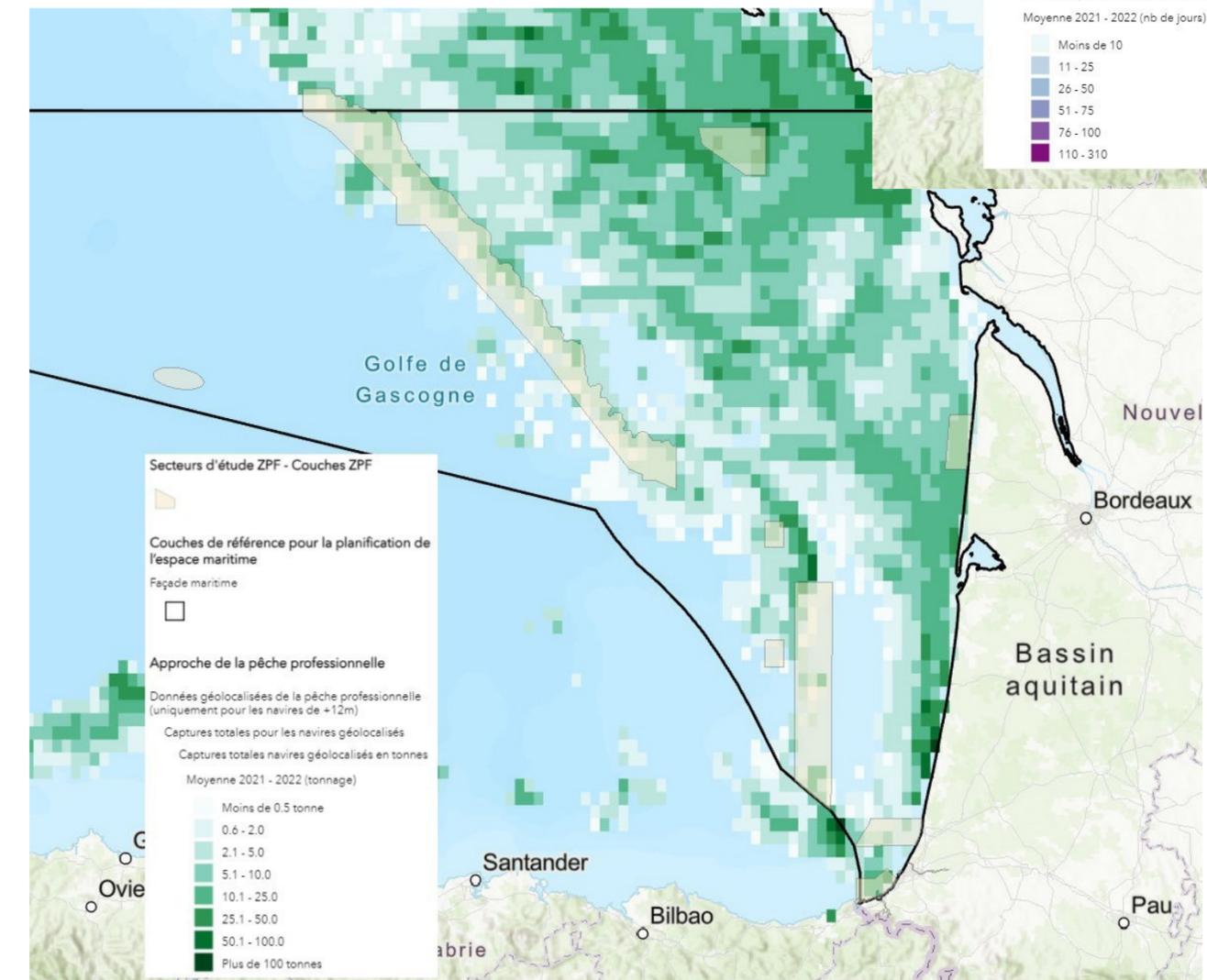
Définition des critères de cohérence

Critères	Seuils recommandés
Représentativité Présence /absence	Pour les enjeux identifiés, existence d'au moins une zone représentative fortement protégée
Réplication Nombre	Au moins 2 réplicats
Viabilité Taille	En fonction des enjeux identifiés : <ul style="list-style-type: none"> • > 10 à 20 km² en zone côtière • 300 km² au large
Connectivité Distribution spatiale, éloignement	Réseau est bien distribué spatialement Dans l'idéal, distance maximale entre protections fortes de 75 km en zone côtière et 100 km au large

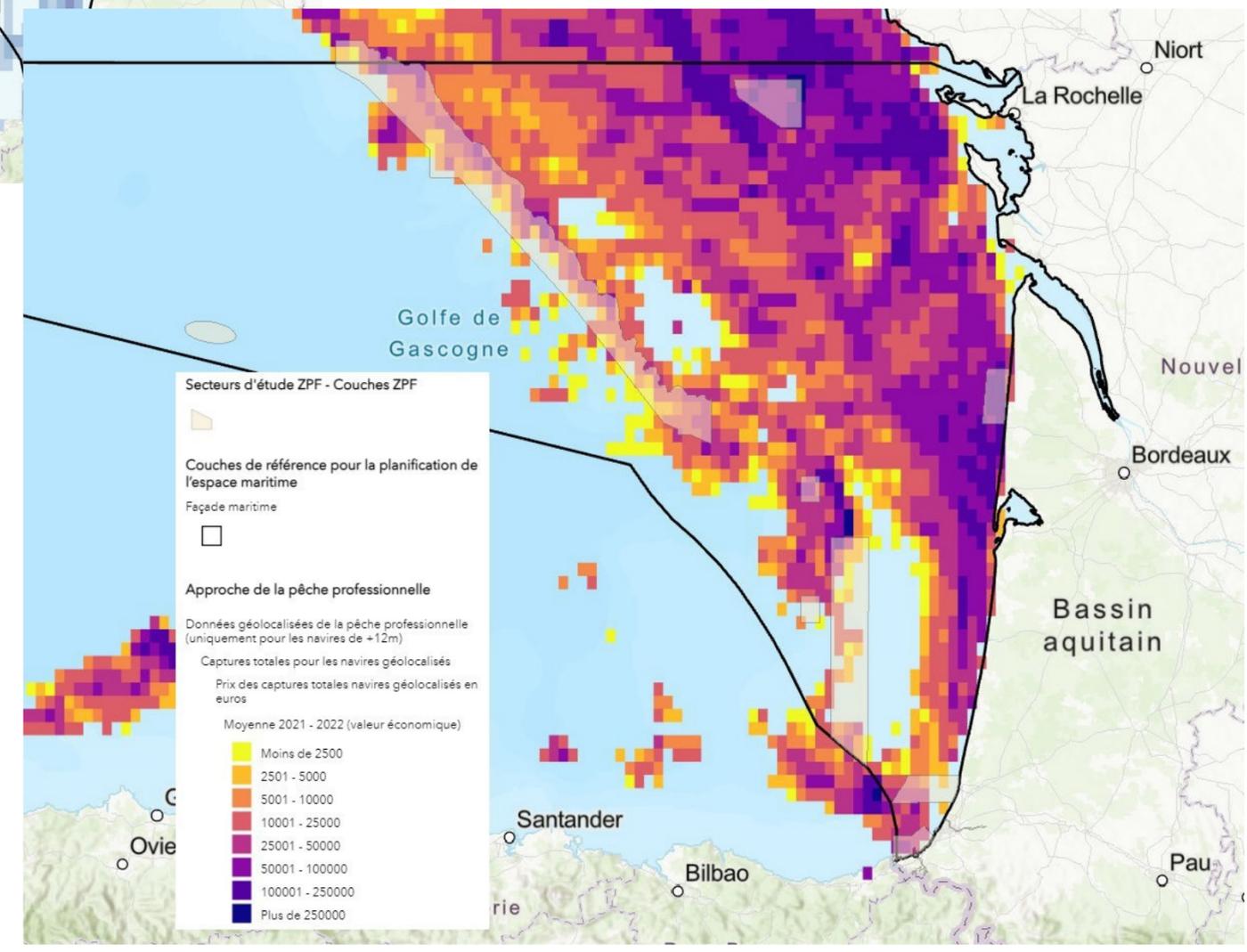
Carte d'identification des secteurs d'étude prioritaires pour la mise en place de Zones de Protection Forte (ZPF)



Captures totales

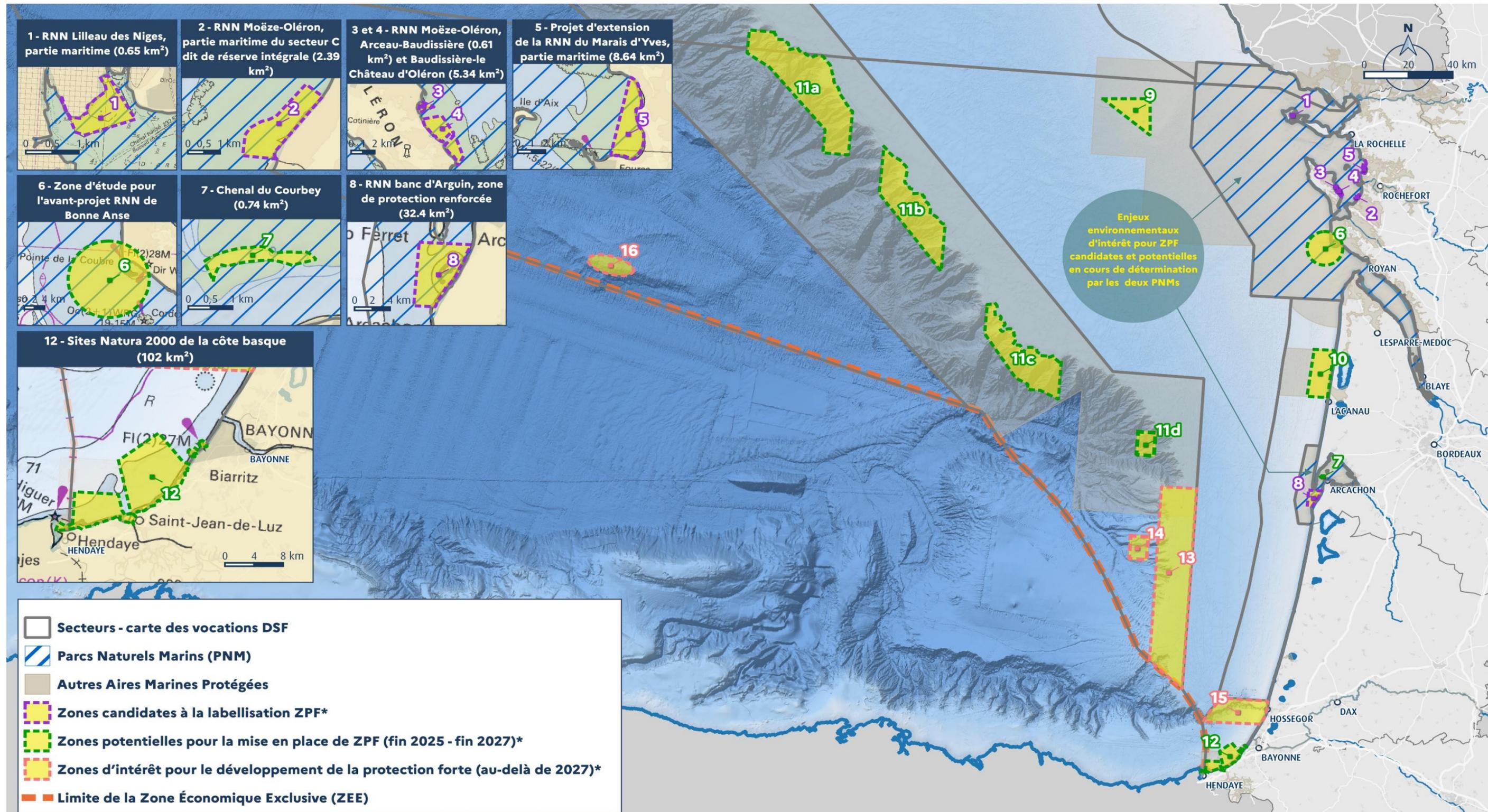


Effort de pêche



Valeurs

**Carte de synthèse relative à la planification écologique et à la mise en place de Zones de protection forte (ZPF) :
identification des zones candidates, zones potentielles et zones d'intérêt pour le développement du réseau ZPF**



(*) Ces zones ne correspondent pas, par définition, à un état des lieux exhaustif pour l'identification des ZPF. En effet toute labellisation ZPF reste possible en dehors.

Ordre du jour

1/ Présentation des conclusions du débat public portant sur la planification des espaces maritimes

2/ Avancement des travaux sur les documents stratégiques de façade

- Retour sur la mise à jour du volet stratégique du document stratégique de façade : concertations et état des lieux
- Propositions d'objectifs par filière
- Identification des zones de développement de l'éolien en mer
- Identification de zones candidates à la protection forte

3/ Avis du Conseil Maritime de façade

- Le schéma régional des carrières

Avis du CMF sur le SRC

Saisine du préfet de région Nouvelle-Aquitaine le 30 avril 2024 pour avis sur le projet de Schéma Régional des Carrières.

A quoi sert le SRC ?

- Il sert d'outil d'aide à la décision pour le préfet en charge de délivrer les autorisations d'exploitation. À cet égard, il synthétise les enjeux économiques et environnementaux présents et futurs du territoire afin d'éclairer les choix décisionnels.
- Il représente un cadre de référence et d'orientation pour les professionnels du secteur. Le SRC leur offre des directives claires pour favoriser un développement durable, contribuant ainsi à la pérennité du territoire.
- Dans un contexte plus général, il clarifie l'évaluation des projets de carrière pour l'ensemble des acteurs impliqués. Il facilite ainsi le débat et l'objectivation des décisions, permettant une meilleure compréhension des enjeux et des défis associés à ces projets.

Avis structuré en remarques générales et 3 articles portant sur :

- la gouvernance
- les ressources minérales
- l'environnement marin.



Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

Bordeaux, le

Secrétariat du conseil maritime
de la façade Sud-Atlantique

AVIS PORTANT SUR LE PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES –
CONSULTATION DU CONSEIL MARITIME DE FAÇADE SUD-ATLANTIQUE

Le Conseil maritime de façade Sud-Atlantique,

- Vu la directive n°2008/56/CE du parlement européen et du conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (directive cadre « stratégie pour le milieu marin ») ;
- Vu la directive n°2014/89/UE du parlement européen et du conseil du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime ;
- Vu les articles L.219-1 et suivants et R.219-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la gestion intégrée de la mer et du littoral ;
- Vu l'article L.219-6-1 du Code de l'environnement prévoyant la création du Conseil maritime de façade ;
- Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil maritime de façade ;
- Vu l'arrêté régional n°2021/159 du 15 octobre 2021 portant sur la modification de la composition de la commission spécialisée du conseil maritime de façade Sud-Atlantique :

